

Cahiers d'acteurs transmis lors de la concertation continue

Sommaire

1. *Vivre en Tarentaise*
2. *Verdir*
3. *Recommandations complémentaires de l'UICN concernant les habitats d'espèce*
4. *SATHOAN*
5. *Fédération Nationale des Chasseurs – Partie 1*
6. *Fédération Nationale des Chasseurs – Partie 2*

Consultation publique nationale. Agir pour restaurer la nature.

Contribution de Vivre en Tarentaise

L'association Vivre en Tarentaise a pris connaissance du document proposé à la consultation nationale intitulée : Restaurer la nature.

A partir de ses observations faites à l'échelle de la Tarentaise notre structure tient à faire quelques remarques :

1°) Avant de restaurer la nature, il serait bon d'arrêter de la dégrader...

Il existe dans les stations de ski de Tarentaise différents **projets immobiliers** qui vont se développer sur des terrains encore vierges d'aménagements. Nous disposons d'un SCOT évidemment, mais personne ne semble se soucier de son respect. De nombreuses stations de ski ont dépassé parfois largement le quota de lits attribués lors de la rédaction de ce document « opposable » ! Qui est chargé du contrôle ???

Chaque année nous constatons que plusieurs **cours d'eau sont condamnés à circuler dans des tuyaux** pour alimenter des microcentrales. La Tarentaise est sans doute la Région de France la plus aménagée dans ce domaine. Au lieu de remplacer tous les alternateurs et toutes les turbines datant des années 1950 à 1960 par du matériel d'aujourd'hui au rendement nettement supérieur on continue d'artificialiser tous nos ruisseaux aux dépens des poissons, des musaraignes aquatiques (Crossopes) ou encore des cincles plongeurs.

De nombreuses stations de ski projettent une extension de leur **réseau d'enneigement artificiel**, avec création de retenues collinaires supplémentaires. Le réchauffement climatique et **la réduction prévue du débit de nos rivières devraient conduire au refus de cette fuite en avant** face à la diminution de l'enneigement en station.

L'agriculture de Tarentaise n'est sans doute pas la pire de notre pays. La présence des vaches ou des ovins dans les pâturages permet de stocker du carbone dans le sol. Mais des plantes invasives se développent et on ne peut que s'interroger sur les raisons qui conduisent progressivement à une perte évidente de biodiversité et une baisse de la valeur alimentaire du fourrage. On peut saluer l'inventaire envisagé par la COVA (com com d'Aime), mais l'action devrait être menée à l'échelle tarine et suivie par des chercheurs à même de donner des conseils en matière de maîtrise du Bunia d'orient par exemple.

D'autre part, **la pénétration des engins motorisés en alpage** est favorisée par le développement des pistes pastorales soit pour l'accès soit pour limiter le déplacement des vaches lors de la traite...Si une vache marche elle produit moins de lait...Ces voies ne font toujours pas l'objet de permis de construire et d'études d'impact. Dans les alpages privés le propriétaire peut tracer une route à partir du moment où il peut se payer un engin de travaux publics. Cela entraîne des dommages aux paysages, permet parfois un ruissellement accéléré et ouvre la porte aux pratiquants de loisirs motorisés. Il facilite évidemment l'approche des chasseurs et des braconniers....

Le VTT est un sport qui se développe beaucoup en montagne du fait de la présence de nombreuses remontées mécaniques qui facilitent d'accès en altitude. Mais cela pose des problèmes de cohabitation avec les randonneurs et parfois avec le monde agricole. Mais cette pratique dans les endroits raides entraîne une dégradation des sols en creusant des rigoles suivies par des dizaines d'engins ...Parfois des « traces sauvages » sont créées en pleine forêt aux dépens de la mousse et des plantes voisines...

2°) Quelques propositions :

Il est envisagé **de travailler sur les zones Natura 2000** pour reconquérir de la biodiversité. Pourquoi pas mais les zones ainsi classées ont fait l'objet de nombreuses polémiques à l'époque de leur création. Celle du Parc National de la Vanoise est évidemment très étendue, mais celles des Adrets de Tarentaise ressemble à un groupe de confettis de surfaces réduites. Les mesures agroenvironnementales proposées sont peu attractives pour les exploitants agricoles. Même si les parcelles de ce site restent riches en matière floristique, elles le sont moins qu'autrefois. L'avifaune voit sa population reculer et cela nous semble inquiétant. Les collectivités concernées et le monde agricole restent très frileux dès que l'on évoque des mesures contraignantes afin de préserver les couvées par exemple...Que faire pour enrayer ce déclin qui s'annonce ?? Il nous semble que les actions devraient **concerner des surfaces plus conséquentes** avec des décisions comprises et partagées par l'ensemble des acteurs.

Soyons fiers d'avoir la chance de posséder sur notre territoire des milieux encore riches et remarquables. Pourquoi ce sentiment de dépossession lors d'un classement de site ou de la création d'une réserve naturelle ?

Pour les derniers cours d'eau vierges de tout équipement un classement en label AFNOR « Rivières sauvages » devrait s'imposer. A quand une rivière sauvage par commune ? Parallèlement **le débit réservé devrait être amené à 20% du débit moyen** pour les cours d'eau aménagés.

Partout en France la biodiversité recule. Il est probable que l'utilisation massive de produits phytosanitaires y est pour quelque chose. Ce n'est pas la seule cause bien sûr. Mais à quand un grand plan de mutation de nos pratiques agricoles vers des pratiques agri écologiques (filière par filière bien sûr) ? La Tarentaise s'est spécialisée dans l'élevage alors que des céréales étaient autrefois cultivées dans chaque village...L'épandage parfois trop massif de lisier brûle les plantes fragiles. **Les vergers** qui permettaient à cette vallée d'exporter des pommes sont abandonnés et convoités par des projets de lotissement. **L'activité viticole est en perdition** faute de bras et de regroupement du foncier hyper morcelé.

Les surfaces en friches qui correspondent aux anciens vignobles pourraient accueillir des jardins partagés ou des maraichers bios qui contribueraient à l'alimentation locale. Ils contribueraient aussi au lien social et à la biodiversité. La mise en service d'une ou plusieurs cuisines centrales desservant écoles, collèges, Ehpad serait bienvenue....

Pourtant des associations se préoccupent encore de ces productions. Mais s'il n'y a pas une volonté affichée de préserver ces arbres, de nombreux secteurs finiront en friche ou en zones pavillonnaires. Pourtant il existe **plusieurs centaines de vieilles variétés de poires et de pommes** que l'association « les Croqueurs de pommes » tente de sauver. Dans tous les villages des pressoirs dorment.

Il y a également en Tarentaise **de grandes forêts où l'épicéa est très présent**. Entre le fond de vallée et les différentes stations il s'agit souvent de forêts privées divisées en une multitude de parcelles que peu de personnes sont en situation de gérer...Le développement des scolytes provoque la mort de secteurs entiers de ces boisements. Il nous semble que les collectivités devraient se saisir de ce sujet munis d'outils proposés par le législateur afin de **couper les arbres morts et de replanter d'autres essences** en évitant de reproduire l'erreur de la monoculture... La diversité de nos forêts est à reconstruire !

On le voit ici aussi bien pour la forêt que pour les vergers, les vignes et parfois les surfaces de fauche il y a un **gros travail de regroupement des parcelles à effectuer**. Un travail couteux en temps, parfois en argent quand

il faut faire rédiger des actes de vente en nombre.... Il est possible bien sûr de créer des AFP. Cela paraît indispensable même si cela peut aussi être impopulaire.

En visite dans notre vallée il y a plus d'un an, la ministre de l'environnement avait annoncé sa volonté de mettre en **protection forte les derniers glaciers** de notre pays ainsi que les surfaces découvertes lors de leur retrait. Nous attendons avec impatience la mise en œuvre de cette promesse.

Des réserves naturelles comme au Plan de Tueda (Les Allues) et à Villaroger faire de gros efforts pour préserver les gallinacées de montagne et parallèlement on constate qu'en dehors de ces réserves, on peut encore les chasser, malgré leur fragilité. Nous demandons la **fermeture de la chasse aux gallinacés de montagne. Les populations de chamois et de marmottes semblent en régression** depuis plusieurs années. La moindre des choses serait de diminuer le nombre de ces animaux autorisés à la chasse et si nécessaire de la suspendre pour quelque temps.

Beaucoup de stations ont mis en place **des observatoires environnementaux**. Ces structures stockent les données floristiques ou faunistiques inventoriées lors de différents projets d'aménagements. Il serait bon que ces données rejoignent le conservatoire botanique alpin par exemple afin de partager ces connaissances.

Enfin pour revenir à la première de nos alertes, il nous paraît indispensable **d'appliquer strictement la loi ZAN** dans sa version initiale afin d'arrêter l'urbanisation croissante de nos vallées.

En 1992 la Loi Lalonde a permis d'encadrer la circulation des engins motorisés dans les espaces naturels. Cette loi a été depuis intégrée au code de l'Environnement. Il reste dans ce texte au moins une faiblesse qui est la partie autorisant la **circulation des engins motorisés sur les chemins ruraux**. En effet cette partie du texte permettait la circulation d'engins le plus souvent très bruyants sur des voies devenues au fil du temps de simples sentiers. Nombre d'élus s'appuyaient sur ces lignes pour ne pas interdire la pénétration de motos ou de quads dans différents espaces naturels. Depuis une jurisprudence est venue préciser que seules les voies carrossables (où des véhicules normaux sont adaptés à circuler) peuvent être parcourues. Il serait donc temps **d'adapter le code de l'Environnement à cette réalité juridique**. En montagne il existe de très nombreux chemins ruraux qui souvent sont retournés à la nature...Le bruit fait partie des nuisances supportées par la population et la faune. Heureusement le contrôle technique des deux roues a amélioré la situation, mais il subsiste de nombreux véhicules trop bruyants...Pourquoi ne pas autoriser les polices municipales à verbaliser ? Tous les pays d'Europe sont confrontés à des norias de motos bruyantes qui déferlent sur les routes côtières ou bien les cols alpins. **Ne pourrait-on pas augmenter les contrôles ?** A quand des motos électriques silencieuses ??

Il subsiste également en montagne de nombreux terrains dévolus à **la pratique de la motoneige**. Certains ne respectent pas du tout la loi qui prévoit que leur surface ne puisse pas dépasser 4 ha. Les voies « d'accès » ne sont souvent pas décomptées alors que la faune en général doit subir ces nuisances à la fermeture des pistes de ski ou parfois durant la nuit...

Enfin le **développement des bars du type « la Folie douce »** dans nos stations constitue à l'évidence une nuisance pour les promeneurs et pour la faune. IL serait nécessaire de définir un **niveau sonore maximum mesurable à 100 m** de l'établissement par exemple. L'avifaune et les promeneurs contemplatifs apprécieront sans aucun doute !

La transition énergétique nécessaire pour lutter contre le changement climatique va de pair évidemment avec la protection de la biodiversité. Tous les véhicules thermiques émettent des oxydes d'azote qui souvent favorisent l'augmentation de la concentration en ozone dans l'air. Ce gaz est néfaste pour nos poumons mais

également pour la végétation. L'augmentation des températures favorise la prolifération des scolytes qui s'attaquent aux épicéas.

Parmi les nombreuses actions à envisager l'extinction des réverbères la nuit ne coute pas cher et est bénéfique à toute la faune. Elle permet aussi de **revoir le ciel étoilé** ! Enfin écoutons ceux qui appliquent depuis longtemps cette mesure et affirment qu'il n'y pas plus d'insécurité quand les luminaires sont éteints.

Au nom de Vivre en Tarentaise le président Alain Machet



Le 2 juin 2026

Vivre en Tarentaise

Association agréée pour la protection de la nature

776 route du Villard . Le Villard d'amont 73210 Landry

Contribution de Verdir – Fédération nationale des producteurs de l'horticulture et de la pépinière

Concertation continue – « Agir pour restaurer la nature » Consultation publique du ministère de la Transition écologique

Présentation de l'acteur

Verdir, fédération nationale représentative des producteurs français de l'horticulture et des pépinières, est le seul syndicat reconnu par les pouvoirs publics. Nous avons ainsi un rôle exclusif de défense et de représentation de notre profession auprès des différentes instances européennes, nationales et des collectivités locales. **Nous sommes engagés pour porter notre végétal à la hauteur des enjeux environnementaux auxquels nous sommes collectivement confrontés.**

Constat

La réussite des politiques de restauration de la nature repose sur une chaîne complète allant de la production végétale à l'aménagement et à la gestion des espaces. Or, la temporalité de production du végétal est longue, parfois jusqu'à 15 ans, ce qui impose d'anticiper les besoins très en amont.

Aujourd'hui encore, **la filière est trop rarement associée dès la conception des plans, programmes et projets liés à la nature.** Cette situation crée un décalage entre les ambitions affichées et la réalité opérationnelle : les végétaux adaptés, disponibles en quantité suffisante et produits dans des délais compatibles avec les projets, ne peuvent être garantis que si les producteurs sont intégrés dès l'origine.

Contribution de la profession de l'horticulture et de la pépinière

Dans le cadre de la concertation « Agir pour restaurer la nature », la profession de l'horticulture et de la pépinière souhaite rappeler qu'elle constitue un acteur essentiel, indispensable et trop souvent sous-estimé de la restauration écologique et des solutions fondées sur la nature. Le dossier du Ministère de la Transition Ecologique souligne que le végétal est au cœur des réponses aux défis climatiques, de biodiversité, d'adaptation des territoires et de résilience des écosystèmes.

Derrière le végétal se trouve une filière économique complète, allant de la production des graines jusqu'à l'aménagement et la gestion des paysages. Au cœur de cette chaîne de valeur, nous, **horticulteurs et pépiniéristes, considérons que notre rôle sera central dans la réalisation** de cet objectif commun.

Nous affirmons que le végétal n'est pas un simple élément d'ornement ou d'accompagnement des projets : il est une solution structurante, durable et transversale pour restaurer les sols, rafraîchir les villes, favoriser la biodiversité, gérer l'eau, renforcer les continuités écologiques et améliorer la qualité de vie des habitants. Le végétal est la solution fondée sur la nature par excellence et nous devons anticiper sa production en vue de maximiser la mise en place de telle solution sur le territoire en faveur de la nature et du climat. **À ce titre, les producteurs de végétaux doivent être pleinement associés, dès l'amont, à tous les projets d'aménagement en lien avec la nature.**

Une filière indispensable

La filière française de l'horticulture et de la pépinière recense plus de **2 700 entreprises**. Plus de **16 000 emplois directs** produisent environ 10 000 références de produits, majoritairement des plantes en pots, à massifs et les végétaux de pépinières, pour un chiffre d'affaires total de 1,6 milliard d'euros hors taxes. Elle produit les végétaux qui rendent possibles les haies, les trames vertes, les ripisylves, les zones humides restaurées, les espaces de renaturation, les aménagements urbains plantés et, plus largement, toutes les actions fondées sur le vivant. **Les acteurs du végétal environnemental constituent un atout de taille par les solutions qu'ils apportent pour la résilience de nos espaces.** Les solutions fondées sur la nature sont nombreuses et les diverses actions menées en lien avec le Pacte Vert prouvent l'engagement des pouvoirs publics en faveur de solutions portées par le végétal **mais il nous fait désormais aller plus loin ! Sans production végétale française adaptée, disponible, saine, de qualité et en quantité suffisante, les objectifs affichés par les politiques publiques ne peuvent pas être atteints dans de bonnes conditions.**

Le dossier « Agir pour restaurer la nature » rappelle également que la restauration de la nature doit être pensée avec les acteurs économiques capables de fournir la matière première végétale, les savoir-faire techniques, et l'anticipation nécessaire aux calendriers de production, parfois très longs. La temporalité du végétal impose en effet d'anticiper plusieurs années à l'avance les besoins des maîtres d'ouvrage, des collectivités et des aménageurs.

La production en amont

Nous demandons que **la profession soit intégrée en amont des stratégies, plans et programmes** liés à la restauration écologique, à la végétalisation urbaine et à la gestion des eaux, et non seulement au moment de la mise en œuvre opérationnelle. Les projets de restauration ne peuvent réussir durablement sans une **co-construction avec les producteurs**, afin d'adapter les palettes végétales, les provenances, les volumes, les espèces et les calendriers de production aux besoins réels des territoires.

Cette approche est particulièrement nécessaire pour :

- Les projets de renaturation urbaine.
- Les continuités écologiques et trames vertes et bleues.
- Les haies, bosquets, lisières et corridors.
- Les zones humides, berges et ripisylves.
- Les opérations de restauration de la biodiversité et d'adaptation au changement climatique.
- Les aménagements de génie écologique.

Soutenir une production vitale

Comme le reste du monde agricole, les horticulteurs et pépiniéristes sont confrontés à un certain nombre de difficultés, qui **impactent la capacité de la filière à fournir les végétaux à hauteur des besoins** identifiés par les politiques environnementales :

- Une **concurrence infranationale croissante** (1Md€ d'importations en produits horticoles et 800M€ de déficit de la balance commerciale).
- Une **transition agroécologique**, lourde en investissement, exigeant une visibilité à long terme, sur le devenir des marchés et sur les politiques publiques en matière environnementale.
- Une difficile **adéquation entre l'offre** en végétaux **et la demande**. En effet, la temporalité de la production est déconnectée de la demande (longueur des cycles de culture jusqu'à 15 ans).
- Les **variations du climat** (température, sécheresse, gestion de nouveaux ravageurs) posent la question de **l'évolution des gammes** végétales à proposer et à utiliser.

Le maintien d'une filière horticole et pépinière française forte est une condition de souveraineté écologique, de qualité des végétaux utilisés, d'adéquation aux milieux, et de capacité d'adaptation aux effets du changement climatique. Il est également indispensable de préserver les capacités de production sur le territoire national afin de réduire la dépendance aux importations et de garantir des solutions adaptées aux besoins locaux. **Le Ministère de la Transition Ecologique doit soutenir cette production vitale.**

Soutenir la filière, c'est aussi soutenir :

- La biodiversité, grâce à des végétaux adaptés et diversifiés.
- Le climat, par le rafraîchissement, le stockage de carbone et la résilience des territoires.
- Les hommes, par des villes plus vivables, des paysages plus robustes et des aménagements plus durables.

Nos demandes

Nous formulons les demandes suivantes :

- **Reconnaître officiellement la filière horticole et pépinière comme acteur stratégique de la restauration de la nature.**
- **Associer systématiquement les producteurs de végétaux aux travaux de conception des politiques publiques et des projets territoriaux.**
- **Intégrer des représentants de la profession dans les instances de concertation, comités de pilotage et démarches de planification relatives à la restauration écologique.**
- **Favoriser la commande publique et les dispositifs de soutien en faveur de la production végétale française.**
- **Sécuriser les moyens permettant de produire, tester et diffuser des végétaux adaptés aux enjeux climatiques et écologiques à venir.**

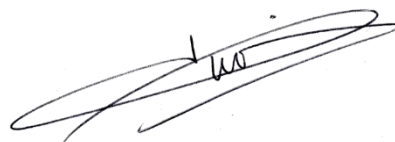
Conclusion

La restauration de la nature ne pourra être pleinement réussie que si elle s'appuie sur l'ensemble de la chaîne du vivant, depuis la production végétale jusqu'à la gestion des aménagements. La profession horticole et pépiniériste est prête à contribuer pleinement à cet effort collectif, à condition d'être reconnue comme un partenaire de premier plan et intégrée dès l'origine des projets.

En accordant les besoins des espaces, les bienfaits attendus des végétaux et le mode de production, nous sommes certains de la réussite et de la pérennité des actions entreprises.

Il est essentiel que nous puissions **travailler ensemble pour la résilience des écosystèmes.**

Marie Levaux, Horticultrice en Occitanie
Présidente VERDIR, fédération des producteurs en horticulture et pépinière



Recommandations du Comité français de l'UICN pour le choix des habitats à restaurer dans le cadre du Plan National de Restauration de la Nature (PNRN)

1- Contexte :

La mise en œuvre du Règlement européen pour la restauration de la nature doit se traduire en France par la rédaction d'un Plan national de restauration, dont la V0 devra être soumise pour avis à la Commission européenne en septembre 2026. Ce plan national doit notamment expliciter le cadre de la restauration de 30 % de la surface d'habitats d'intérêt communautaire (HIC) en mauvais état (d'après le rapportage DHFF de 2025) - tout groupe d'habitats confondus - d'ici à 2030, puis de 60 % de cette surface par groupe d'habitats d'ici à 2040 et sur 90 % d'ici à 2050 (Article 4, liste des habitats en annexe I du RRN).

Dans ce contexte, il faut veiller à ne pas focaliser les efforts de restauration sur les surfaces en mauvais état des HIC couvrant les plus grandes surfaces, ou indépendamment des Groupes de HIC concernés, afin d'atteindre rapidement les objectifs surfaciques (notamment les 30 % pour 2030) mais aussi bien intégrer les habitats de taille plus réduite mais rares, très menacés ou complexes à restaurer. La restauration des habitats doit également nécessairement s'accompagner d'une réflexion à l'échelle territoriale et du paysage, afin de tenir compte des besoins de connectivité pour les espèces qui dépendent de ces habitats mais aussi de l'interconnexion des besoins de restauration entre ces habitats (relations amont-aval par exemple).

Par ailleurs, un focus particulier devrait être appliqué aux Zones Humides (ZH) - sensu lato - qui peuvent abriter un ou plusieurs Habitats d'Intérêt Communautaire (HIC).

Ces derniers, souvent situé(s) en partie centrale, sont accompagnés en périphérie d'autres végétations (habitats) humides. La conservation durable de ces HIC dépend de la bonne fonctionnalité de l'ensemble de la ZH (centre et périphérie) et doit être organisée selon ce schéma. Compte tenu de la régression actuelle des Zones Humides, il est de la plus haute importance : i) d'arrêter leur disparition ; ii) de "renforcer" les ZH affaiblies ; iii) de restaurer toutes les ZH dégradées.

A la lumière de ces réflexions, le Comité français de l'UICN propose ci-après des recommandations pour accompagner le ministère dans le choix des habitats prioritaires à restaurer dans le cadre de son PNRN.

2- Recommandations pour le choix des habitats à restaurer dans le cadre du PNRN

- *Renforcer la prise en compte des habitats les plus menacés au sens de la Liste rouge des écosystèmes en France, pour ceux qui ont déjà été évalués*

La Liste rouge des écosystèmes (LRE) est un standard international de l'UICN destiné à évaluer le degré de menace des écosystèmes, basé sur leur risque d'effondrement. En France, sa mise en œuvre vise à identifier quels écosystèmes sont menacés et à orienter les priorités en matière de conservation et de restauration - la démarche LRE étant notamment importante pour quantifier et spatialiser les besoins de restauration au niveau national. Les évaluations LRE apportent un complément majeur aux autres dispositifs d'évaluation de l'état de la biodiversité, comme la Liste rouge des espèces menacées en France ou l'évaluation de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire, en visant une couverture exhaustive de tous les écosystèmes et en soulignant les principales lacunes de connaissances pour orienter de futurs travaux de recherche et d'acquisition de données relatifs à la biodiversité en France. Ainsi, pour chaque évaluation LRE réalisée jusqu'à ce jour, les correspondances sont établies entre les écosystèmes évalués et les habitats d'intérêt communautaire décrits dans les Cahiers d'habitats (voir tableau des correspondances en Annexe 1) . Ceci permet d'établir un lien avec l'évaluation de l'état de conservation de ces habitats, réalisé périodiquement par la France dans le cadre de la directive Habitats-Faune-Flore (92/43/EEC).

En particulier lorsque les mêmes « habitats » sont évalués par différents dispositifs, la rigueur bibliographique de la LRE permet d'apporter d'avantage d'éléments de contexte relatifs à : i) la distribution de ces habitats, ii) leurs variations écologiques significatives, iii) les principaux facteurs de dégradation sur lesquels les mesures de restauration à mettre en place devront intervenir, iv) mais aussi sur l'évolution de leur distribution spatiale au cours de l'histoire récente et donc sur l'estimation de leurs Surfaces de Références Favorables (SRF) et les trajectoires écologiques pertinentes pour la recréation de ces surfaces non couvertes.

Déterminer l'état de conservation des Habitats d'Intérêt Communautaires (HIC) à l'échelle biogéographique et catégoriser le degré de menace des écosystèmes en France représentent ainsi deux évaluations complémentaires : la première vise à évaluer la capacité de maintien à long terme des habitats définis comme rares, menacés ou remarquables (exemples de caractéristiques propres à une ou plusieurs régions biogéographiques européennes), la seconde vise à identifier l'ensemble des habitats dont les évolutions historiques, récentes ou prévues risquent de conduire à leur disparition (noté « effondrement » dans la LRE, celui-ci étant défini comme « une transformation de l'identité, une perte des caractéristiques et des espèces propres, un remplacement par un nouvel écosystème »).

Une réflexion pour favoriser une meilleure appropriation de l'outil LRE et de ses résultats de la LRE en France a été engagée en 2022 par le Comité français de l'UICN et PatriNat (OFB-MHNN-CNRS-IRD), avec un objectif de production d'évaluations à l'échelle nationale couvrant tous les écosystèmes de l'Hexagone, de la Corse et de chaque territoire d'outre-mer. Actuellement 58 écosystèmes terrestres répartis en 6 chapitres ont été évalués (53 en hexagone et 5 en outre-mer) selon la méthodologie LRE (chapitres disponibles sur [Liste rouge des écosystèmes en France – UICN Comité Français | Préserver la biodiversité](#) et tableau des écosystèmes évalués comme menacés par la LRE en Annexe 2 de la présente note). Plusieurs écosystèmes ont été évalués comme menacés (catégories « En danger critique », « En danger » et « Vulnérable ») et peuvent être intégrés dans les priorités de restauration du plan national. Dans le cadre de l'évolution de la stratégie de la LRE en France, une liste de 206 écosystèmes terrestres à évaluer (en Annexe 3 de ce document) a été produite et va servir de fondement pour déployer la Liste rouge des écosystèmes terrestres en France hexagonale et viser une évaluation complète de ces écosystèmes d'ici 2030. Une liste similaire va être établie pour les écosystèmes marins et des évaluations sont en cours de programmation pour plusieurs collectivités d'outre mer, ce qui permettra d'avoir une liste plus complète des écosystèmes menacés en France, nécessitant des actions de protection et de restauration.

- ***Intégrer les différentes échelles dans l'évaluation du bon état des surfaces d'habitats et dans la mise en œuvre des mesures de restauration (local ou global)*** - car la dépendance d'échelle et l'organisation hiérarchique des systèmes écologiques font que l'extrapolation dans l'espace (ou dans le temps) de résultats obtenus à une certaine échelle est délicate

La perception et la compréhension des phénomènes écologiques varient selon les échelles d'analyse spatiale et temporelle. Un bon exemple est la perception de l'hétérogénéité structurelle d'un écosystème forestier : un peuplement forestier traité en futaie irrégulière est très hétérogène à l'échelle d'une parcelle (quelques ares), mais plutôt homogène à l'échelle de tout un massif forestier qui serait traité en futaie irrégulière (plusieurs centaines d'hectares). A l'inverse, une forêt gérée en futaie régulière va être très homogène à l'échelle d'une parcelle mais peut montrer une forte hétérogénéité à l'échelle d'un massif, si les parcelles qui le constituent présentent des stades de maturité différents.

La notion d'échelle est également importante pour l'évaluation de l'état d'un système écologique. Ainsi, pour tous les habitats cycliques ou comprenant dans leurs définitions différents stades de successions écologiques, un état de conservation favorable à l'échelle globale (région biogéographique) passe nécessairement par l'observation de l'ensemble des stades décrits à l'échelle locale, afin de garantir un bon fonctionnement et une pérennité de l'habitat au sein du territoire d'évaluation. Pour les habitats forestiers en particulier, c'est bien le bon fonctionnement du cycle sylvigénétique et la présence de toutes ces phases qui sont importants pour la pérennité du fonctionnement de l'habitat dans son ensemble. Même si pour des raisons pragmatiques, les évaluations nationales ne se basent que sur la recherche de la présence significative des phases les plus critiques, à savoir les phases matures et de régénération.

A cela s'ajoute le fait que certains aspects constitutifs d'un bon fonctionnement écologique ne sont pas attendus sur toute la surface couverte par un même type d'habitat : par exemple, pour les écosystèmes forestiers encore une fois, on ne s'attend pas à trouver du bois mort de manière homogène sur toutes les placettes forestières, mais bien qu'il y en ait une quantité suffisante en moyenne sur une surface donnée (ha, km²). Une évaluation localisée d'un habitat forestier, à l'échelle d'une parcelle, n'est donc pas toujours pertinente pour évaluer le bon état des cycles sylvigénétiques ou d'un niveau suffisant de densité de bois mort.

La qualification d'une surface d'habitat en « bon » ou en « mauvais état » pose alors toujours la question de la pertinence de l'échelle d'évaluation, et de la nature des paramètres du « bon état » que cette qualification ne peut pas intégrer. Pour toutes ces raisons, pour un même sujet d'intérêt, ce ne sont souvent pas les mêmes informations ou données qui sont mobilisées selon l'échelle de travail. En particulier, la dépendance d'échelle et l'organisation hiérarchique des systèmes écologiques sont des raisons pour lesquelles il est possible d'évaluer l'état de conservation d'un HIC à l'échelle biogéographique, sans pour autant pouvoir (ou devoir) déterminer si les surfaces couvertes par cet habitat sont en « bon » ou « mauvais état », de manière individuelle. Evaluer l'état des HIC à l'échelle d'un site (état des surfaces, bon ou mauvais) et à l'échelle d'une région biogéographique (évaluation globale de l'état de conservation) ne reposent donc pas sur les mêmes critères.

- ***Inclure la conservation comme un levier d'action pour la mise en œuvre du PNRN en France : il est nécessaire d'assurer la "non-détérioration significative" des écosystèmes, notamment de tous les HIC, à l'échelle nationale***

La restaurabilité d'un habitat (capacité d'un écosystème perturbé à se restaurer naturellement après suppression des menaces, ou à être restauré) est un argument majeur pour stopper les pressions impactantes et/ou dissuader la destruction de tel ou tel habitat du fait de sa non-restaurabilité, et donc de justifier sa haute importance patrimoniale.

Il convient également d'insister sur le fait que les préoccupations en termes de protection ne doivent pas être négligées sous prétexte qu'un habitat serait théoriquement facilement restaurable. De même, la notion de patrimonialité ou de rareté ne doivent pas conduire à dé-prioriser la restauration des habitats de nature "ordinaire".

Les Etats-membres doivent aussi mettre en place, d'ici à la date de publication de leurs plans nationaux de restauration (septembre 2027 au plus tard), les mesures nécessaires pour prévenir une « détérioration significative » :

- Des zones où sont présents les HIC qui sont en bon état ;
- Des zones couvertes par les HIC et qui sont nécessaires pour atteindre les objectifs de restauration du RRN, pour chaque HIC dans chaque région biogéographique de l'Etat membre concerné, à savoir :
 - Augmentation de la surface en bon état jusqu'à ce qu'au moins 90 % soit en bon état;
 - Augmentation de la surface couverte jusqu'à ce que la surface de référence favorable soit atteinte.

Or en France, outre le statut d'éligibilité aux arrêtés visant à préserver des habitats naturels (APHN) et la considération dans les évaluations d'incidence Natura 2000, aucun dispositif ne permet de protéger les HIC et donc de garantir leur non-détérioration significative à l'échelle des régions biogéographiques. Il faut également rappeler que la possibilité de créer des APHN sur la base de la présence de HIC est issue d'une mise en demeure du Conseil d'Etat (arrêt n° 407695 du 9 mai 2018), sur le constat du refus d'édicter la liste limitative des habitats naturels à protéger conformément aux dispositions de l'article L. 411-1 du Code de l'environnement. Cette réponse reste néanmoins partielle et sur une logique "espaces protégés". Le régime de protection des espèces a nécessairement un effet sur la protection des HIC mais il est sans doute faible, sans mésestimer le caractère stratégique de la protection des espèces qui peuvent être utilisées par certains acteurs comme levier pour protéger d'autres espèces ou des milieux (biotopes). De plus, la plupart des facteurs de dégradation de la biodiversité en France ne font pas l'objet d'études d'impacts (90 % des permis d'aménager des espaces naturels se font sans étude d'impact).

Enfin, outre la protection des habitats permettant leur restauration passive, certains habitats ne peuvent être « correctement » restaurés (actions de restauration active) que s'ils bénéficient de mesure de protection. Ainsi certains habitats devraient faire impérativement et prioritairement partie du second cercle de zones de protection forte en application des deux instructions techniques, Terre et Mer, du ministère du 8 septembre 2025 préalablement à toute restauration (passive comme active). C'est le cas par exemple des bancs d'hermelles ou des coraux froids type maërl.

➤ **Etablir un équilibre dans les "conditionnalités" de la restauration des écosystèmes (mosaïques d'habitats, connectivité pour les espèces) et proposer des stratégies de réduction de pressions à large échelle**

La restauration (« restauration écologique » / « restauration des écosystèmes ») est un processus intentionnel visant à permettre la récupération d'un écosystème ayant subi des dégradations et ciblant

un état de référence (Laforge et al, 2024). Cette référence, que l'on souhaite rétablir ou atteindre, est définie par un état approprié de l'ensemble des composantes de l'écosystème (biotiques, abiotiques et fonctionnelles) garantissant son intégrité à long terme.

Un continuum d'interventions peut être mené selon le niveau de dégradation et ses causes afin d'atteindre cet état de référence :

- i. Les pressions ayant mené aux dégradations sont levées ou atténuées à un niveau permettant la récupération naturelle de l'écosystème, et ;
- ii. Si l'intervention sur les pressions en cause ne suffit pas au regard de l'objectif de restauration, des interventions sur les composantes de l'écosystème dégradé peuvent être envisagées pour assister voire accélérer sa récupération.

Mosaïque et priorisation à l'échelle du paysage

Comme évoqué précédemment, l'échelle d'intervention pertinente pour garantir les fonctionnements écologiques peut se situer au niveau du paysage et non seulement au niveau de l'écosystème. En effet, l'organisation des différents composants d'un paysage (et notamment les habitats) conditionne la distribution spatiale des populations et leur dynamique. Le paysage est ainsi considéré comme un niveau d'organisation des systèmes écologiques supérieur à l'écosystème (Burel et Baudry, 1999).

Prise en compte des espèces et importance de la connectivité

Certains HIC sont définis par la présence d'espèces pouvant mériter une attention particulière en soi (espèces à risque d'extinction identifiées via la Liste rouge des espèces menacées, espèces patrimoniales, rareté, isolation géographique locale, espèces faisant l'objet d'un PNA...) ou être des habitats temporaires pour ces espèces (sites de reproduction, de nourrissage, corridor...), ce qui renforce l'intérêt de la protection et de la restauration de ces HIC. Ainsi, un même HIC pourra avoir un rôle plus important ici que là, en raison de son intérêt en termes d'habitat d'espèces. Cependant, très peu de HIC sont caractérisés par la présence d'espèces animales. Les relations espèces-habitats et la caractérisation des habitats d'espèces doivent donc, d'une manière générale, être davantage étudiés.

Plus particulièrement, le maintien de la connectivité permet aux espèces de se déplacer entre leurs zones d'habitats (alimentation, reproduction et repos). Cela favorise ainsi la diversité génétique, les migrations saisonnières et l'adaptation aux changements climatiques. Or, si la connectivité des zones d'habitats favorables aux mêmes espèces n'est pas optimale, notamment dans le contexte d'une matrice paysagère fortement anthropisée - et d'autant plus du fait de la taille souvent réduite de ces zones d'habitats favorables - le risque est d'accroître l'isolement de ces sites.

L'évaluation de la connectivité des réseaux d'aires protégées permet ainsi de contribuer au diagnostic de l'état de ces réseaux, d'identifier les zones critiques de déconnexion, et ainsi d'orienter les décisions de gestion et de planification. Elle peut notamment mettre en évidence des sites sous-connectés, justifiant des actions de restauration écologique, ou d'identifier des habitats d'espèces insuffisamment couverts et fortement fragmentés, qui pourraient bénéficier d'une extension du réseau (pour plus d'information voir <https://www.patrinat.fr/fr/actualites/comment-sassurer-que-les-aires-protegees-fonctionnent-reellement-comme-un-reseau-7391>).

A noter que toute restauration (passive ou active) n'est durable que si les espèces, isolément ou en cortège, et les compartiments écologiques qu'elles remplissent sont réellement efficaces : en sus de la protection il faut ainsi parfois envisager de renforcer les effectifs de certaines espèces voire de réintroduire des espèces (pollinisatrices, détritivores, prédatrices, zoochores, ingénieurs, herbivores, parasites,...). Par exemple, restaurer certaines ripisylves nécessite la présence du castor, restaurer le

phytoplancton nécessite de réintroduire des huîtres plates, restaurer certains habitats ouverts nécessite de réfléchir à la réintroduction des mega-herbivores, ... Enfin il convient également de mieux considérer les animaux classés ESOD (geai, blaireau, renard notamment) qui jouent un rôle fondamental dans le fonctionnement des écosystèmes.

Stratégies de réduction de pressions à large échelle

Il est également nécessaire d'élaborer de scénarios de restauration qui passent par des stratégies de réduction ou de levée des pressions à large échelle qui devront largement dépasser le périmètre des aires protégées actuelles, y compris du réseau Natura 2000.

En particulier pour les habitats agropastoraux, dont la principale cause de la dégradation de l'état de la biodiversité est liée à l'intensification des pratiques agricoles et en miroir au déclin des pratiques agricoles extensives, qui réduisent leur multifonctionnalité, source d'une plus grande diversité biologique et fonctionnelle.

C'est aussi le cas pour les milieux aquatiques et d'eau douce, qui sont positionnés au cœur du continuum terre-mer et dans un « système collecteur », le bassin versant. Ils sont ainsi intégrateurs de nombreuses pressions d'origine anthropique, lesquelles s'opposent à leur bon fonctionnement et à leur rétablissement, ainsi qu'au maintien des services que ces écosystèmes rendent à notre société. Il apparaît donc crucial de mener une stratégie de réduction des pressions qu'ils subissent, en lien avec leurs effets concomitants à d'autres écosystèmes (et en particulier les écosystèmes agricoles et forestiers).

Comme dit précédemment, toute initiative de restauration de la biodiversité doit être nécessairement précédée par la suppression des pressions à l'origine de cette dégradation. Ainsi, la libre évolution participe à la mission première de la protection de la nature, à savoir réduire les pressions sur le site concerné et rendre à la nature sa capacité de résilience. Cela permet non seulement de renforcer la biodiversité mais aussi d'apporter des solutions concrètes aux défis sociaux et climatiques actuels. Cette approche, qui mise sur la valorisation des processus naturels et évolutifs doit être partie intégrante des stratégies de restauration à grande échelle.

Déclinaison des objectifs à l'échelle des territoires

Pour répondre aux objectifs fixés par le règlement européen de restauration de la nature concernant la restauration des surfaces en mauvais état des habitats d'intérêt communautaire (HIC), tout comme l'atteinte de tendances à l'amélioration d'un certain nombre d'indicateurs de biodiversité, il serait nécessaire de prioriser les efforts de restauration à l'échelle des territoires. Ces priorités de restauration régionales peuvent être définies sur la base de critères de responsabilité spatiale et d'état de dégradation des HIC, sur la base des informations relevées à l'échelle biogéographique dans le cadre du rapportage DHFF, sans toutefois négliger les HIC répandus au niveau national.

- ***S'appuyer sur le réseau Natura 2000 pour mettre en œuvre le PNRN d'ici à 2030, même si cela ne doit pas être exclusif***

Le réseau des sites Natura 2000 permet une première priorisation des habitats à restaurer d'ici à 2030 car le réseau en France :

- Est représentatif de la diversité des habitats continentaux (1 756 sites, dont 221 sites marins et mixtes en France hexagonale, couvrant 13 % de la surface terrestre métropolitaine), malgré une inégale répartition du réseau sur le territoire : le domaine continental mais surtout le domaine atlantique sont les moins couverts, or ils concentrent les écosystèmes qui sont les plus dégradés ;
- Oblige à l'évaluation des incidences de tout plan ou projet susceptible d'affecter le site de manière significative, individuellement, ou de conjugaison avec d'autres plans et projets, ainsi qu'à l'encadrement de l'usage des pesticides, ce qui correspond à un levier important dans le cadre de la réduction, voire de la suppression des pressions sur les écosystèmes. Pour réussir, la restauration en site N2000 devra cependant aussi intégrer des actions de levée pressions en dehors du réseau, avec comme objectif de restaurer les milieux se trouvant dans les sites ;
- Dispose de structures animatrices pour chaque site ayant une bonne connaissance de son territoire (certaines depuis plusieurs décennies) et qui sont aptes à proposer des projets de restauration bien construits, opérationnels, localement acceptés via la concertation mise en place dans les instances de dialogue avec les parties prenantes (comités de pilotages) ;
- Dispose d'outils de bancarisation (FSD, outil post-SIN2 à venir) et de diagnostic des enjeux de restauration spécifiquement adaptés aux HIC, notamment les cahiers d'habitats, les guides de cartographie des habitats dans les sites Natura 2000 ou encore les « méthodes sites » établies pour l'évaluation de l'état de conservation des HIC en sites N2000 ;
- Dispose d'un système de financement, qui à condition de fixer des priorités au sein du PNRN, peut permettre aux structures animatrices d'accéder à des fonds spécifiques (notamment au niveau des régions) pour des projets de restauration des écosystèmes. L'opportunité d'orienter la politique N2000 vers des logiques de restauration constitue ainsi un virage souhaitable conditionné par une augmentation des moyens alloués par l'Etat et les régions.

Le réseau Natura 2000 doit être le chef de file de l'amélioration de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire à l'échelle des régions biogéographiques, comme il doit déjà l'être au titre des directives Natures (DHFF et DO). Pourtant, aujourd'hui, la gestion du réseau Natura 2000 en France est essentiellement axée sur le maintien de l'état des milieux et plus encore des pratiques existantes. Elle se fait aussi essentiellement au niveau des sites, où l'équilibre entre les enjeux de biodiversité et les activités se négocie à l'échelle locale sans véritable « projection » à l'échelle biogéographique, malgré un travail de hiérarchisation des enjeux déjà réalisé dans quasiment toutes les régions et une évaluation nationale de son efficacité réalisée en 2021 ([Rouveyrol et al, 2021](#)).

Ce point est donc à renforcer d'ici à 2030 : le réseau Natura 2000 doit devenir un laboratoire des expériences et initiative d'action de restauration des écosystèmes et d'adaptation des activités humaines pour l'amélioration de l'état des habitats d'espèces d'intérêt communautaire et des habitats au sens large.

Enfin, malgré la pertinence de s'appuyer sur le réseau des sites Natura 2000 pour mettre en œuvre le PNRN, il demeure que certains enjeux de restauration se situent en dehors de ce réseau et doivent nécessairement être pris en compte pour atteindre les objectifs du règlement de restauration de la nature et de la DHFF, d'ici à 2030 et pour les échéances suivantes.

ANNEXE 1 – Tableau de correspondance entre les écosystèmes évalués dans les chapitres LRE réalisés à ce jour et les Habitats d’Intérêt Communautaire (HIC)

Nom du Chapitre LRE réalisé	Écosystème évalué dans la Liste rouge des écosystèmes (LRE)	Code HIC correspondant
Chapitre LRE du littoral méditerranéen Volume 1 : dunes côtières et rivages sableux	Laissez de mer végétalisées des plages sableuses méditerranéennes	1210.3 pro parte - 1140.7
	Plages sableuses méditerranéennes	1140.7 - 1140.9
	Dunes embryonnaires méditerranéennes	2110.2
	Dunes blanches méditerranéennes	2120.2
	Dunes grises méditerranéennes	2210.1 - 2230.1
	Fruticées dunaires méditerranéennes	2260.1
	Junipéraies dunaires méditerranéennes	2250.1
	Dunes boisées méditerranéennes	2270.1/.2 - 9540-3.3
Chapitre LRE du littoral méditerranéen Volume 2 : côtes rocheuses, rivages de galets et graviers	Dépression dunaires méditerranéennes	2190 pro parte
	Plages et cordons de galets	
	Cordons et plages des galets et graviers méditerranéens à végétation pionnière	1140.8 p.p. - 1210.3
	Cordons et plages de galets et graviers méditerranéens à végétation vivace	1140.8 p.p. - 1220 p.p.[1]
	Falaises littorales et rivages rocheux	
	Falaises littorales et rivages rocheux méditerranéens	1240 p.p.
	Garrigues basses et phryganes des côtes rocheuses méditerranéennes	5410 p.p. - 5320
	Maquis bas et fourrés des côtes rocheuses méditerranéennes	5210.4/.5 - 5330 p.p.
Chapitre LRE de forêts méditerranéennes	Fourrés halonitrophiles des côtes rocheuses méditerranéens	pas de correspondance
	Forêts des plaines méditerranéennes et des montagnes sous influences méditerranéennes	
	Chênaies pubescentes méditerranéennes	9340.8 - 9380.2 (faciès)
	Chênaies vertes méditerranéennes	9340 (hormis 9340.10)
	Pinèdes à Pin d’Alep	9540.3
	Pinèdes corses à Pin laricio	9530.2
	Pinèdes à Pin de Salzmann	9530.1
	Pinèdes à Pin maritime mésogéen	9540.1
	Pinèdes à Pin parasol	9540.2
	Suberaies méditerranéennes	9330 (hormis 9330.5)
	Châtaigneraies méditerranéennes	9260
	Boisements à Genévrier thurifère	9560
	Boisements à Olivier sauvage	9320.1/.2
	Boisements méditerranéens à If	9580
	Ostryaies non riveraines	9340.7
	Forêts alluviales et riveraines méditerranéennes	
	Saulaies riveraines méditerranéennes	92A0.1
	Peupleraies riveraines méditerranéennes	92A0.2/.3/.6
	Aulnaies-frênaies riveraines méditerranéennes	92A0.4/.5/.7
	Ormaies riveraines méditerranéennes	92A0.9
	Ostryaies riveraines	92A0.8
	Forêts galeries à Laurier rose, Gattilier et Tamaris	92D0
Chapitre LRE de forêts de montagne	Forêts mixtes du montagnard	
	Forêts mixtes montagnardes acidophiles atlantiques	9120.3/.4
	Forêts mixtes montagnardes acidophiles médio-européennes	9110.2/.3/.4
	Forêts mixtes montagnardes acidophiles méridionales	9120.4
	Forêts mixtes montagnardes neutrophiles atlantiques	9130.13
	Forêts mixtes montagnardes neutrophiles médio-européennes	9130.7/.8/.9/.10/.11/.12/.13
	Forêts mixtes montagnardes neutrophiles méridionales	pas de correspondance
	Forêts mixtes montagnardes calcicoles	9150.3/.4/.5/.6/.8/.9
	Hêtraies, sapinières et hêtraies-sapinières subalpines	9140.2/.3
	Forêts de sapins et d’écicéas du montagnard et du subalpin	
	Sapinière et sapinières-pessières montagnardes hyperacidiphiles	9410.7/.8/.9
	Sapinières et pessières montagnardes et subalpines à hautes herbes	9410.4/.10
	Sapinières et pessières montagnardes et subalpines acidophiles	9410.3/.5/.10/.11
	Sapinières et pessières montagnardes et subalpines calcicoles	9410.12 - 9150.7
	Pessières et sapinières montagnardes et subalpines sur sols tourbeux	91D0.4 - 9410.6/.8
	Pessières et sapinières montagnardes sur éboulis	9410.1/.2
	Pineraies, cembraies et mélézins	
	Pineraies montagnardes acidiphiles à Pin sylvestre	pas de correspondance
	Pineraies montagnardes calcicoles à Pin sylvestre	9430.2
	Pineraies subalpines acidiphiles à Pin à crochets	9430.5/.7/.8/.9/.10/.11/.12
	Pineraies subalpines calcicoles à Pin à crochets	9430.1/.2/.3/.6/.8
	Cembraies et mélézins subalpins	9420.1/.2/.3/.4/.5/.6

ANNEXE 2- Liste des écosystèmes de France (hexagonale et outre-mer) évalués comme menacés avec la méthodologie LRE.

NOM CHAPITRE LRE	ECOSYSTEMES EVALUES	CATEGORIE DE RISQUE LRE
Mangroves du Pacifique	Mangroves de Nouvelle-Calédonie	VU-EN
	Mangroves de Wallis	CR
Mangroves Mayotte	Mangroves externes : fronts pionniers à <i>Sonneratia alba</i>	VU
	Arrières mangroves : Tannes, prés-salés, mangroves et forêts supralittorales	CR
Forêts Méditerranéennes	Pinèdes à Pin de Salzmann	EN
	Suberaies méditerranéennes	VU
	Châtaigneraies méditerranéennes	VU
	Pinèdes à Pin maritime mésogéen	VU
Litt. Med. Vol 1 Dunes côtières et rivages sableux	Dunes blanches méditerranéennes	EN
	Plages sableuses méditerranéennes	VU
	Laisses de mer végétalisées	VU
	Dunes embryonnaires méditerranéennes	VU
	Dunes grises méditerranéennes	VU
	Junipéraies dunaires méditerranéennes	VU
	Dunes boisées méditerranéennes	VU
Litt. Med. Vol 2 Côtes rocheuses, rivages de galets et graviers	Plages de galets et graviers à végétation vivace	EN
	Plages de galets et graviers à végétation pionnière	VU
Forêts de montagne	Forêts mixtes montagnardes acidophiles atlantiques	VU
	Forêts mixtes montagnardes acidophiles médio-européennes	VU
	Forêts mixtes montagnardes neutrophiles atlantiques	VU
	Forêts mixtes montagnardes neutrophiles médio-européennes	VU
	Forêts mixtes montagnardes calcicoles	VU
	Hêtraies, sapinières et hêtraies sapinières subalpines	EN
	Sapinière et sapinières-pessières montagnardes hyperacidiphiles	VU
	Pineraies montagnardes acidiphiles à Pin sylvestre	VU
	Pineraies montagnardes calcicoles à Pin sylvestre	VU
	Cembraies et mélézins subalpins	EN

Légende

VU	vulnérable
EN	en danger
CR	en danger critique

ANNEXE 3- Liste des 206 écosystèmes terrestres de France hexagonale à évaluer avec la méthodologie LRE (issus de la classification EUNIS niveau 3 révisée¹).

Les habitats côtiers

N1-1	Plages de sable de l'Atlantique, de la Baltique et de l'Arctique	Atlantic, Baltic and Arctic sand beach
N1-2	Plages de sable de la Méditerranée et de la mer Noire	Mediterranean and Black Sea sand beach
N1-3	Dunes côtières mobiles de l'Atlantique et de la Baltique	Atlantic and Baltic shifting coastal dune
N1-4	Dunes côtières mobiles de la Méditerranée, de la Macaronésie et de la mer Noire	Mediterranean, Macaronesian and Black Sea shifting coastal dune
N1-5	Pelouses des dunes côtières fixées (dunes grises) de l'Atlantique et de la Baltique	Atlantic and Baltic coastal dune grassland (grey dune)
N1-6	Pelouses des dunes côtières fixées (dunes grises) de la Méditerranée et de la Macaronésie	Mediterranean and Macaronesian coastal dune grassland (grey dune)
N1-9	Landes à Calluna et Ulex des dunes côtières de l'Atlantique	Atlantic coastal Calluna and Ulex heath
N1-A	Fruticées des dunes côtières de l'Atlantique et de la Baltique	Atlantic and Baltic coastal dune scrub
N1-B	Fruticées des dunes côtières de la Méditerranée et de la mer Noire	Mediterranean and Black Sea coastal dune scrub
N1-D	Forêts dunaires caducifoliées de l'Atlantique et de la Baltique	Atlantic and Baltic broad-leaved coastal dune forest
N1-G	Forêts de conifères des dunes côtières de la Méditerranée	Mediterranean coniferous coastal dune forest
N1-H	Pannes dunaires mouilleuses et humides de l'Atlantique et de la Baltique	Atlantic and Baltic moist and wet dune slack
N1-J	Pannes dunaires mouilleuses et humides de la Méditerranée et de la Mer Noire	Mediterranean and Black Sea moist and wet dune slack
N2-1	Plages de galets de l'Atlantique, de la Baltique et de l'Arctique	Atlantic, Baltic and Arctic coastal shingle beach
N2-2	Plages de galets de la Méditerranée et de la mer Noire	Mediterranean and Black Sea coastal shingle beach
N3-1	Falaises et rivages rocheux de l'Atlantique et de la Baltique	Atlantic and Baltic rocky sea cliff and shore
N3-2	Falaises et rivages rocheux de la Méditerranée et de la mer Noire	Mediterranean and Black Sea rocky sea cliff and shore
N3-4	Falaises littorales à substrat meuble de l'Atlantique et de la Baltique	Atlantic and Baltic soft sea cliff

¹ La traduction officielle en français des intitulés EUNIS de niveau 3 de l'AEE n'est pas encore disponible pour certains grands types d'habitats, elle sera mise à jour prochainement.

N3-5 Falaises littorales à substrat meuble de la Méditerranée et de la mer Noire

Mediterranean and Black Sea soft sea cliff

Les eaux de surface continentales

P1-1	Nom français non publié dans HabRef à ce jour	Lowland, very shallow (unstratified), calcareous or mixed lake, non-humic, often turbid
P1-2	Nom français non publié dans HabRef à ce jour	Lowland, shallow to deep (stratified), calcareous or mixed lake, non-humic
P1-3	Nom français non publié dans HabRef à ce jour	Lowland, humic lake on calcareous or mixed bedrock
P1-4	Nom français non publié dans HabRef à ce jour	Lowland, siliceous lake, non-humic
P1-5	Nom français non publié dans HabRef à ce jour	Lowland, humic lake on siliceous bedrock
P1-6	Nom français non publié dans HabRef à ce jour	Mid-altitude, calcareous or mixed lake, non-humic
P1-7	Nom français non publié dans HabRef à ce jour	Mid-altitude, humic lake on calcareous or mixed bedrock
P1-8	Nom français non publié dans HabRef à ce jour	Mid-altitude, siliceous lake, non-humic
P1-9	Nom français non publié dans HabRef à ce jour	Mid-altitude, humic lake on siliceous bedrock
P1-A	Nom français non publié dans HabRef à ce jour	Highland, calcareous or mixed lake, non-humic
P1-B	Nom français non publié dans HabRef à ce jour	Highland, humic lake on calcareous or mixed bedrock
P1-C	Nom français non publié dans HabRef à ce jour	Highland, siliceous lake, non-humic
P1-D	Nom français non publié dans HabRef à ce jour	Highland, humic lake on siliceous bedrock
P1-E	Nom français non publié dans HabRef à ce jour	Temporary calcareous lake, including non-humic and humic lake
P1-F	Nom français non publié dans HabRef à ce jour	Temporary siliceous lake, including non-humic and humic lake
P1-G	Nom français non publié dans HabRef à ce jour	Temporary saline and brackish lake
P1-H	Nom français non publié dans HabRef à ce jour	Permanent saline and brackish lake
P1-J	Nom français non publié dans HabRef à ce jour	Glacier-fed lake
P1-K	Nom français non publié dans HabRef à ce jour	Marl/karst lake
P1-L	Nom français non publié dans HabRef à ce jour	Volcanic lake
P1-M	Nom français non publié dans HabRef à ce jour	Very large lake
P1-N	Nom français non publié dans HabRef à ce jour	Pond, pool and very small lake
P21	Nom français non publié dans HabRef à ce jour	Lowland rivers and streams draining clay rich catchments
P22	Nom français non publié dans HabRef à ce jour	Lowland, very small to small, calcareous or mixed rivers and streams
P23	Nom français non publié dans HabRef à ce jour	Lowland, very small to small, humic rivers on calcareous or mixed bedrock
P24	Nom français non publié dans HabRef à ce jour	Lowland, very small to small, siliceous rivers and streams
P25	Nom français non publié dans HabRef à ce jour	Lowland, very small to small, humic rivers and streams on siliceous bedrock

P26	Nom français non publié dans HabRef à ce jour	Lowland, medium to large, calcareous or mixed rivers and streams
P26 Med a	Nom français non publié dans HabRef à ce jour	Lowland, medium to large, calcareous or mixed rivers and streams in Mediterranean countries
P27	Nom français non publié dans HabRef à ce jour	Lowland, medium to large, humic rivers on calcareous or mixed bedrock
P28	Nom français non publié dans HabRef à ce jour	Lowland, medium to large, siliceous rivers and streams
P29	Nom français non publié dans HabRef à ce jour	Lowland, medium to large, humic rivers on siliceous bedrock
P2A	Nom français non publié dans HabRef à ce jour	Mid-altitude, very small to small, calcareous or mixed rivers and streams
P2A Med a	Nom français non publié dans HabRef à ce jour	Mid-altitude, very small to small, calcareous or mixed rivers and streams in Mediterranean countries
P2B	Nom français non publié dans HabRef à ce jour	Mid-altitude, very small to small, humic rivers and streams on calcareous or mixed bedrock
P2C	Nom français non publié dans HabRef à ce jour	Mid-altitude, very small to small, siliceous rivers and streams
P2D	Nom français non publié dans HabRef à ce jour	Mid-altitude, very small to small, humic rivers and streams on siliceous bedrock
P2E	Nom français non publié dans HabRef à ce jour	Mid-altitude, medium to large, calcareous or mixed rivers and streams
P2F	Nom français non publié dans HabRef à ce jour	Mid-altitude, medium to large, humic rivers or streams on calcareous or mixed bedrock
P2G	Nom français non publié dans HabRef à ce jour	Mid-altitude, medium to large, siliceous rivers and streams
P2H	Nom français non publié dans HabRef à ce jour	Mid-altitude, medium to large, humic rivers and streams on siliceous bedrock
P2J	Nom français non publié dans HabRef à ce jour	Highland, calcareous or mixed rivers and streams
P2K	Nom français non publié dans HabRef à ce jour	Highland, humic rivers and streams on calcareous or mixed bedrock
P2L	Nom français non publié dans HabRef à ce jour	Highland siliceous rivers and streams
P2M	Nom français non publié dans HabRef à ce jour	Highland humic rivers and streams on siliceous bedrock
P2N	Nom français non publié dans HabRef à ce jour	Springs
P2P	Nom français non publié dans HabRef à ce jour	Temporary rivers and streams
P2Q	Nom français non publié dans HabRef à ce jour	Tidal rivers and streams
P2R	Nom français non publié dans HabRef à ce jour	Glacial rivers and streams
P2S b	Nom français non publié dans HabRef à ce jour	Very large rivers

Les zones humides

Q11	Nom français non publié dans HabRef à ce jour	Raised bog
Q12	Nom français non publié dans HabRef à ce jour	Blanket bog
Q21	Nom français non publié dans HabRef à ce jour	Oceanic valley mire
Q22	Nom français non publié dans HabRef à ce jour	Poor fen
Q23	Nom français non publié dans HabRef à ce jour	Relict mire of Mediterranean mountains

Q24	Nom français non publié dans HabRef à ce jour	Intermediate fen and soft-water spring mire
Q25	Nom français non publié dans HabRef à ce jour	Non-calcareous quaking mire
Q41	Nom français non publié dans HabRef à ce jour	Alkaline, calcareous, carbonate-rich small-sedge spring fen
Q42	Nom français non publié dans HabRef à ce jour	Extremely rich moss-sedge fen
Q43	Nom français non publié dans HabRef à ce jour	Tall-sedge base-rich fen
Q44	Nom français non publié dans HabRef à ce jour	Calcareous quaking mire
Q45	Nom français non publié dans HabRef à ce jour	Arctic-alpine rich fen
Q51	Nom français non publié dans HabRef à ce jour	Tall-helophyte bed
Q52	Nom français non publié dans HabRef à ce jour	Small-helophyte bed
Q53	Nom français non publié dans HabRef à ce jour	Tall-sedge bed
Q54	Nom français non publié dans HabRef à ce jour	Inland saline or brackish helophyte bed
Q61	Nom français non publié dans HabRef à ce jour	Periodically exposed shore with stable, eutrophic sediments with pioneer or ephemeral vegetation
Q62	Nom français non publié dans HabRef à ce jour	Periodically exposed shore with stable, mesotrophic sediments with pioneer or ephemeral vegetation
Q63	Nom français non publié dans HabRef à ce jour	Periodically

Les prairies et terrains dominés par des herbacés non graminéides, des mousses ou des lichens

R1-2	Végétations dominées par des cryptogames et des annuelles sur les affleurements de roches siliceuses	Cryptogam- and annual-dominated vegetation on siliceous rock outcrops
R1-3	Végétations dominées par des cryptogames et des annuelles sur les affleurements de roches calcaires et ultramafiques	Cryptogam- and annual-dominated vegetation on calcareous and ultramafic rock outcrops
R1-8	Pelouses calcicoles rocailleuses vivaces d'Europe subatlantique-subméditerranéenne	Perennial rocky calcareous grassland of subatlantic-submediterranean Europe
R1-A	Pelouses calcicoles vivaces semi-sèches (steppes prairiales)	Semi-dry perennial calcareous grassland (meadow steppe)
R1-B	Prairies sèches continentales (vraies steppes)	Continental dry grassland (true steppe)
R1-D	Pelouses sèches méditerranéennes fortement pâturées	Mediterranean closely grazed dry grassland
R1-E	Pelouses sèches vivaces hautes méditerranéennes	Mediterranean tall perennial dry grassland
R1-F	Pelouses sèches méditerranéennes riches en annuelles	Mediterranean annual-rich dry grassland
R1-H	Pelouses sèches basiphiles ibériques oroméditerranéennes	Iberian oromediterranean basiphilous dry grassland
R1-J	Pelouses sèches siliceuses oroméditerranéennes cyrno-sardes	Cyrno-Sardean oromediterranean siliceous dry grassland
R1-M	Pelouses planitiaires à montagnardes, sèches à mésiques, généralement dominées par <i>Nardus stricta</i>	Lowland to montane, dry to mesic grassland usually dominated by <i>Nardus stricta</i>
R1-N	Pelouses sèches ouvertes acides et neutres supraméditerranéennes ibériques	Open Iberian supramediterranean dry acid and neutral grassland

R1-P	Pelouses sableuses intérieures océaniques à subcontinentales sur sols acides et neutres	Oceanic to subcontinental inland sand grassland on dry acid and neutral soils
R1-Q	Pelouses siliceuses des congères de sables et des dunes continentales	Inland sanddrift and dune with siliceous grassland
R1-R	Pelouses sèches ouvertes, acides et neutres, méditerranéennes à atlantiques	Mediterranean to Atlantic open, dry, acid and neutral grassland
R1-S	Pelouses des sols métallifères d'Europe occidentale et centrale	Heavy-metal grassland in Western and Central Europe
R2-1	Pâturages permanents mésiques planitiaires et montagnards	Mesic permanent pasture of lowlands and mountains
R2-2	Prairies de fauche de basse et moyenne altitudes	Low and medium altitude hay meadow
R2-3	Prairies de fauche de montagne	Mountain hay meadow
R3-1	Prairies intérieures humides hautes méditerranéennes	Mediterranean tall humid inland grassland
R3-2	Prairies humides basses méditerranéennes de basse altitude	Mediterranean short moist grassland of lowlands
R3-3	Prairies humides basses méditerranéennes de montagne	Mediterranean short moist grassland of mountains
R3-5	Prairies de fauche eutrophes à mésotrophes humides ou mouilleuses	Moist or wet mesotrophic to eutrophic hay meadow
R3-6	Pâtures mésotrophes à eutrophes humides ou mouilleuses	Moist or wet mesotrophic to eutrophic pasture
R3-7	Prairies oligotrophes humides ou mouilleuses tempérées et boréales	Temperate and boreal moist or wet oligotrophic grassland
R4-1	Combes à neige avec végétation	Snow-bed vegetation
R4-3	Pelouses alpines acidiphiles tempérées	Temperate acidophilous alpine grassland
R4-4	Pelouses calcicoles arctico-alpines	Arctic-alpine calcareous grassland
R5-1	Ourlets forestiers thermophiles des sols riches en bases	Thermophilous forest fringe of base-rich soils
R5-2	Ourlets forestiers des sols acides pauvres en éléments nutritifs	Forest fringe of acidic nutrient-poor soils
R5-4	Végétations à <i>Pteridium aquilinum</i>	<i>Pteridium aquilinum</i> vegetation
R5-5	Lisières et prairies humides ou mouilleuses de basse altitude à grandes herbacées et à fougères	Lowland moist or wet tall-herb and fern fringe
R5-6	Lisières et prairies humides ou mouilleuses montagnardes à subalpines à grandes herbacées et à fougères	Montane to subalpine moist or wet tall-herb and fern fringe
R5-7	Végétations des clairières forestières herbacées	Herbaceous forest clearing vegetation
R6-1	Steppes salées intérieures méditerranéennes	Mediterranean inland salt steppe
R6-3	Marais salés intérieurs tempérés	Temperate inland salt marsh
R7-1	Pâturages et prairies boisés tempérés	Temperate wooded pasture and meadow

R7-2	Pâturages et prairies boisés hémiboréaux et boréaux	Hemiboreal and boreal wooded pasture and meadow
R7-3	Pâturages et prairies boisés méditerranéens	Mediterranean wooded pasture and meadow
Les landes, fourrés et toundras		
T1-1	Forêts riveraines tempérées de Salix et Populus	Temperate Salix and Populus riparian forest
T1-2	Forêts à Alnus glutinosa-Alnus incana sur sols riverains et minéraux	Alnus glutinosa-Alnus incana forest on riparian and mineral soils
T1-3	Forêts riveraines à bois durs tempérées	Temperate hardwood riparian forest
T1-4	Forêts riveraines méditerranéennes et macaronésiennes	Mediterranean and Macaronesian riparian forest
T1-5	Forêts marécageuses de feuillus ne se trouvant pas sur tourbe acide	Broadleaved swamp forest on non-acid peat
T1-6	Forêts marécageuses de feuillus sur tourbe acide	Broadleaved mire forest on acid peat
T1-7	Hêtraies sur sols non acides	Fagus forest on non-acid soils
T1-8	Hêtraies sur sols acides	Fagus forest on acid soils
T1-9	Forêts caducifoliées thermophiles tempérées et subméditerranéennes	Temperate and submediterranean thermophilous deciduous forest
T1-B	Chênaies acidiphiles	Acidophilous Quercus forest
T1-C	Forêts de montagne à Betula et Populus tremula sur sols minéraux des zones tempérées et boréales	Temperate and boreal mountain Betula and Populus tremula forest on mineral soils
T1-E	Forêts mésiques de feuillus à Carpinus et Quercus	Carpinus and Quercus mesic deciduous forest
T1-F	Forêts de ravin	Ravine forest
T1-G	Aulnaies à Alnus cordata	Alnus cordata forest
T2-1	Forêts méditerranéennes à Chênes sempervirents	Mediterranean evergreen Quercus forest
T2-2	Forêts laurophylles continentales	Mainland laurophyllous forest
T2-4	Forêts à Ceratonia siliqua et Olea europea	Olea europaea-Ceratonia siliqua forest
T2-7	Forêts à Ilex aquifolium	Ilex aquifolium forest
T3-1	Forêts tempérées à Picea et Abies	Temperate mountain Picea forest
T3-2	Sapinières montagnardes tempérées	Temperate mountain Abies forest
T3-3	Sapinières montagnardes méditerranéennes	Mediterranean mountain Abies forest
T3-4	Forêts subalpines tempérées à Larix, Pinus cembra et Pinus uncinata	Temperate subalpine Larix, Pinus cembra and Pinus uncinata forest
T3-5	Pinèdes continentales tempérées à Pinus sylvestris	Temperate continental Pinus sylvestris forest
T3-6	Pinèdes montagnardes tempérées et subméditerranéennes à Pinus sylvestris et Pinus nigra	Temperate and submediterranean montane Pinus sylvestris-Pinus nigra forest

T3-7	Pinèdes montagnardes méditerranéennes à <i>Pinus sylvestris</i> et <i>Pinus nigra</i>	Mediterranean montane <i>Pinus sylvestris</i> - <i>Pinus nigra</i> forest
T3-A	Pinèdes méditerranéennes planitiales à submontagnardes	Mediterranean lowland to submontane <i>Pinus</i> forest
T3-C	Forêts à <i>Taxus baccata</i>	<i>Taxus baccata</i> forest
T3-D	Forêts de Cupressaceae méditerranéennes	Mediterranean Cupressaceae forest
T3-J	Forêts tourbeuses à <i>Pinus</i> et <i>Larix</i>	<i>Pinus</i> and <i>Larix</i> mire forest
T3-K	Pessières tourbeuses	<i>Picea</i> mire forest

Les habitats continentaux avec peu ou pas de sol et principalement avec une végétation clairsemée

U1-1	Grottes	Cave
U2-2	Éboulis siliceux des hautes montagnes tempérées	Temperate high-mountain siliceous scree
U2-3	Éboulis siliceux planitiaux à montagnards des zones tempérées	Temperate, lowland to montane siliceous scree
U2-4	Éboulis siliceux méditerranéens	Mediterranean siliceous scree
U2-6	Éboulis et moraines riches en bases des hautes montagnes des zones tempérées	Temperate high-mountain base-rich scree and moraine
U2-7	Éboulis riches en bases planitiaux à montagnards des zones tempérées	Temperate, lowland to montane base-rich scree
U2-8	Éboulis riches en bases de la Méditerranée occidentale	Western Mediterranean base-rich scree
U3-2	Falaises continentales siliceuses des hautes montagnes des zones tempérées	Temperate high-mountain siliceous inland cliff
U3-3	Falaises continentales siliceuses planitiales à montagnardes des zones tempérées	Temperate, lowland to montane siliceous inland cliff
U3-4	Falaises continentales siliceuses méditerranéennes	Mediterranean siliceous inland cliff
U3-6	Falaises continentales riches en bases des hautes montagnes des zones tempérées	Temperate high-mountain base-rich inland cliff
U3-7	Falaises continentales riches en bases, planitiales à montagnardes des zones tempérées	Temperate, lowland to montane base-rich inland cliff
U3-8	Falaises continentales méditerranéennes riches en bases	Mediterranean base-rich inland cliff
U3-A	Falaises continentales ultramafiques tempérées	Temperate ultramafic inland cliff
U3-D	Falaises continentales humides	Wet inland cliff
U3-E	Pavements calcaires	Limestone pavement
U4-1	Névés	Snow pack
U4-2	Calottes glaciaires et glaciers	Ice cap and glacier
U4-3	Glaciers rocheux et moraines à dominance de glace non végétalisées	Rock glacier and unvegetated ice-dominated moraine

U5-3	Moraines glaciaires avec peu ou pas de végétation	Glacial moraines with very sparse or no vegetation
------	---	--

CAHIER D'ACTEUR · CONTRIBUTION COMPLÉMENTAIRE

Plan National de Restauration de la Nature

Restaurer la robustesse écologique des socio-écosystèmes marins méditerranéens

Contribution de l'Organisation de Producteurs SATHOAN

Date : Mai 2026

Façade : Méditerranée – Golfe du Lion

La restauration des écosystèmes marins constitue un objectif essentiel du Règlement européen sur la restauration de la nature et de sa déclinaison française (Plan National de Restauration de la Nature, ou PNRN). Pour autant, la mise en œuvre opérationnelle de ces objectifs en Méditerranée française appelle plusieurs points de vigilance scientifiques et méthodologiques liés à la spécificité des milieux méditerranéens, à la forte anthropisation historique des espaces côtiers, et à la complexité des interactions entre usages et fonctionnalités écologiques, comme l'organisation de producteurs SATHOAN, la plus importante coopérative de cette façade maritime avec plus de 350 pêcheurs professionnels embarqués, l'avait déjà souligné dans le cadre de la précédente consultation sur ce PNRN (SATHOAN, 2025).

La Méditerranée ne peut en effet être appréhendée comme un espace naturel vierge auquel il suffirait de retirer les pressions pour retrouver spontanément un état de référence stable. Les espaces marins méditerranéens constituent des socio-écosystèmes structurés depuis des siècles par des interactions étroites entre activités humaines, dynamiques territoriales et processus écologiques. Refulio-Coronado et al. (2021) montrent ainsi que **les systèmes côtiers et marins doivent être appréhendés comme des socio-écosystèmes complexes, dans lesquels les usages font partie intégrante des dynamiques écologiques.**

1. Une restauration marine à penser dans le contexte spécifique des socio-écosystèmes méditerranéens

La restauration des écosystèmes marins constitue un objectif essentiel du Règlement européen sur la restauration de la nature et de sa déclinaison française (PNRN). Pour autant, la mise en œuvre opérationnelle de ces objectifs en Méditerranée française appelle plusieurs points de vigilance scientifiques et méthodologiques liés à la spécificité des milieux méditerranéens, à la forte anthropisation historique des espaces côtiers, et à la complexité des interactions entre usages et fonctionnalités écologiques.

2. La spécificité méditerranéenne : un enjeu encore insuffisamment pris en compte

Cette spécificité méditerranéenne mérite selon nous d'être davantage prise en compte dans le PNRN. La Méditerranée présente en effet :

- une oligotrophie naturelle ;
- une productivité biologique consécutive plus faible que sur les façades atlantiques ;
- des habitats parfois à faible résilience et à dynamique lente ;
- une forte concentration des usages sur les zones côtières ;
- ainsi qu'une anthropisation ancienne et continue des milieux.

Coll et al. (2012) ont ainsi montré que la Méditerranée figurait parmi les grands écosystèmes marins les plus exposés aux pressions cumulées d'origine anthropique. Cette vulnérabilité est particulièrement visible pour certains habitats structurants comme les herbiers de posidonie, dont les capacités de récupération peuvent nécessiter plusieurs décennies après dégradation. Dans ce contexte, appliquer des cadres homogènes à l'ensemble des façades maritimes françaises peut poser de réelles difficultés scientifiques et opérationnelles.

Les travaux préparatoires réalisés par PatriNat pour l'estimation des Surfaces de Référence Favorable (SRF) marines conduisent ainsi à distinguer systématiquement les façades Atlantique – Manche – Mer du Nord et Méditerranée. Le PNRN gagnerait alors à **prévoir une déclinaison plus explicitement différenciée par façade maritime**, intégrant tout particulièrement :

- les capacités de résilience propres aux écosystèmes méditerranéens ;
- les temporalités spécifiques de récupération écologique ;
- les dynamiques d'usage ;
- et les trajectoires écologiques réellement atteignables.

Ces dynamiques sont aujourd'hui renforcées par les effets du changement climatique (réchauffement des eaux, épisodes extrêmes, acidification, espèces thermophiles), qui compliquent encore la définition de trajectoires de restauration stables et homogènes.

3. Restaurer des fonctionnalités écologiques plutôt que des états théoriques

En un tel milieu marin méditerranéen fortement anthropisé, la restauration écologique ne peut donc pas être pensée uniquement comme un retour à un état historique de référence parfois difficile à définir ou devenu inaccessible sous l'effet de ces changements globaux. C'est pourquoi, au-delà de la seule logique de surfaces protégées ou de réduction des pressions, cette restauration gagnerait à être pensée davantage sous l'angle de celle des fonctionnalités écologiques :

- habitats fonctionnels ;
- connectivité écologique ;
- fonctionnalités halieutiques ;
- capacités de résilience des milieux ;
- dynamiques trophiques et productivité biologique.

Dans cette perspective, **nous proposons que les actions de restauration en milieu marin reposent systématiquement sur un diagnostic fonctionnel préalable** permettant d'évaluer :

- les fonctionnalités écologiques réellement dégradées ;
- les capacités de récupération naturelle des milieux ;
- les usages existants ;
- les interactions entre pressions ;
- et les trajectoires de restauration envisageables.

Des travaux menés sur les récifs coralligènes méditerranéens (Bevilacqua et al., 2018) montrent par exemple que des habitats encore présents physiquement peuvent avoir perdu une partie importante de leurs fonctionnalités écologiques sous l'effet des pressions cumulées (pollutions, ancrage, réchauffement, espèces invasives...), ce qui justifie une **approche davantage fondée sur les fonctions écologiques réelles que sur la seule présence physique des habitats**.

4. Vers une approche complémentaire entre restauration passive et active

La restauration passive constitue aujourd'hui le levier privilégié dans les politiques de restauration de la nature. Toutefois, dans certains milieux fortement dégradés ou faiblement résilients, elle peut s'avérer insuffisante pour atteindre les objectifs fixés par le Règlement européen dans des délais compatibles avec les trajectoires écologiques attendues. Plusieurs travaux scientifiques récents soulignent ainsi l'intérêt d'approches combinant restauration passive et interventions actives ciblées, à condition qu'elles soient réversibles, scientifiquement évaluées et adaptées au contexte écologique local.

Bianchelli et al. (2023) montrent, dans le cas d'un site marin méditerranéen historiquement pollué, qu'**une combinaison d'approches passives et actives peut permettre d'accélérer le rétablissement de certaines fonctionnalités écologiques après de longues périodes de dégradation**.

De la même manière, plusieurs travaux consacrés à la restauration des herbiers de posidonie en Méditerranée soulignent les difficultés de recolonisation naturelle dans certains secteurs fortement dégradés, ce qui conduit désormais certains gestionnaires à expérimenter des techniques de transplantation ou de stabilisation des substrats (Boudouresque et al., 2021 ; Pansini et al., 2022).

Cette réflexion rejoint également les travaux engagés dans le cadre du **projet RESTOR** porté par SATHOAN, développé en partenariat avec l'IFREMER, l'Université Paul-Valéry Montpellier 3 et plusieurs acteurs scientifiques et techniques (France Filière Pêche, 2025). Ce projet vise notamment à :

- identifier des habitats durs enfouis aujourd'hui dégradés sur le plateau continental du golfe du Lion ;
- évaluer leur potentiel de restauration fonctionnelle ;
- et préciser les conditions techniques, écologiques, économiques et réglementaires d'une restauration crédible et opérationnelle en milieu marin méditerranéen.

L'approche développée dans RESTOR repose précisément sur :

- une telle logique de restauration fonctionnelle ;
- la prise en compte des socio-écosystèmes marins ;
- l'intégration des connaissances empiriques des pêcheurs ;
- l'articulation entre restauration écologique, gestion des usages et gouvernance territoriale.

RESTOR illustre ainsi la possibilité de construire des démarches de restauration associant directement acteurs professionnels, recherche scientifique et gestion des milieux marins. Dans cette logique, **la notion de robustesse écologique pourrait constituer un cadre utile pour apprécier la capacité réelle du PNRN à produire des résultats durables en milieu marin.**

5. La co-activité comme modalité de gestion des socio-écosystèmes marins

La co-activité ne devrait pas être envisagée uniquement comme une coexistence spatiale entre usages, mais comme une modalité possible de gestion active des socio-écosystèmes marins.

Notre réflexion porte principalement sur :

- la co-activité entre pêche professionnelle et aires marines protégées ;
- ainsi que sur l'articulation entre restauration écologique et pêche professionnelle dans le cadre de dispositifs expérimentaux, de suivis scientifiques ou de démarches de gestion adaptative.

L'enjeu n'est pas de défendre un statu quo des usages, mais d'identifier dans quelles conditions certaines formes de co-activité peuvent contribuer à :

- la robustesse écologique des milieux ;
- l'appropriation des trajectoires de restauration ;
- et l'amélioration des connaissances scientifiques.

Les travaux de Boubekri et al. (2022) sur les connaissances écologiques locales des pêcheurs dans les aires marines protégées méditerranéennes montrent notamment que l'implication des communautés de pêcheurs peut améliorer la compréhension écologique des milieux, la qualité des dispositifs de gestion et l'adhésion aux mesures de conservation.

Plusieurs expériences méditerranéennes de cogestion halieutique, notamment en Catalogne ou dans certaines aires marines protégées italiennes (Kriegl et al., 2021), montrent également que l'implication des pêcheurs dans les dispositifs de gouvernance peut favoriser l'appropriation locale des mesures conservatoires, le respect des règles et l'adaptation progressive des pratiques aux objectifs écologiques.

6. Reconnaître les marins pêcheurs comme producteurs de connaissances

La contribution des pêcheurs professionnels à la production de connaissances mérite selon nous d'être davantage reconnue dans le cadre du PNRN. Les travaux préparatoires conduits dans le cadre de l'estimation des SRF soulignent en effet les importantes lacunes de connaissances et les incertitudes méthodologiques qui subsistent encore concernant de nombreux habitats marins (Laforge et al., 2026).

Des programmes de suivi participatif existent déjà dans plusieurs régions méditerranéennes, notamment sur les captures accessoires, les espèces sensibles ou l'évolution des habitats côtiers, montrant qu'une coproduction de connaissances scientifiquement robuste est possible lorsque les protocoles sont clairement définis et coconstruits (Gómez et al., 2021).

Cette coproduction de connaissances ne constitue pas uniquement un outil d'acceptabilité ou d'appropriation sociale : elle apparaît également comme une condition importante de robustesse scientifique et opérationnelle des politiques de restauration en milieu marin.

7. Défendre une approche expérimentale et adaptative

Dans ce contexte et compte tenu des fortes incertitudes scientifiques qui subsistent en milieu marin, les politiques de restauration devraient intégrer le développement de **démarches expérimentales** associant

organisations de producteurs, scientifiques, gestionnaires, acteurs publics et autres partenaires impliqués dans la connaissance et la préservation des milieux marins, autour de **protocoles de suivi scientifiques partagés** (« navires sentinelles », sciences participatives, séries temporelles, observations standardisées des habitats et espèces indicatrices, etc.).

Danovaro et al. (2025) soulignent d'ailleurs que **l'efficacité des dispositifs de restauration marine reste très dépendante des contextes écologiques, des méthodes employées et de la qualité des suivis scientifiques**, ce qui renforce la **nécessité d'approches adaptatives, progressives et territorialisées**.

Cette logique pourrait notamment conduire à développer :

- des sites pilotes ;
- des expérimentations conçues pour être réversibles ;
- et des dispositifs d'évaluation continue associant scientifiques, gestionnaires et usagers.

8. Conclusion

La réussite du PNRN en milieu marin dépendra moins de l'affichage d'objectifs généraux que de son aptitude à **intégrer la complexité réelle des socio-écosystèmes marins, leurs temporalités écologiques propres, leurs usages historiques et les fortes incertitudes scientifiques qui caractérisent encore ces milieux**.

Dans ce contexte, la capacité réelle du PNRN à produire des résultats écologiques durables devra s'appuyer sur :

- une approche fonctionnelle de la restauration ;
- des dispositifs adaptatifs et territorialisés ;
- la coproduction de connaissances ;
- et l'implication effective des pêcheurs professionnels dans les trajectoires de restauration.

Le PNRN pourrait ainsi constituer, en particulier en Méditerranée, un **cadre structurant d'expérimentation et de coopération** permettant d'articuler restauration écologique, production de connaissances et gestion durable des usages maritimes. À travers son expérience de terrain, ses nombreux partenariats scientifiques et des démarches opérationnelles comme le projet **RESTOR**, SATHOAN s'engage ainsi à contribuer concrètement au **développement de trajectoires de restauration écologiquement réalistes, scientifiquement robustes, et adaptées aux spécificités des socio-écosystèmes marins méditerranéens**.

Références bibliographiques

- Bevilacqua S., Guarnieri G., Farella G., Terlizzi A. & Frascchetti S. (2018). A regional assessment of cumulative impact mapping on Mediterranean coralligenous outcrops. *Scientific Reports*, 8(1): 1757. <https://doi.org/10.1038/s41598-018-20297-1>
- Bianchelli S., Martini F., Lo Martire M., Danovaro R. & Corinaldesi C. (2023). Combining passive and active restoration to rehabilitate a historically polluted marine site. *Sec. Marine Ecosystem Ecology*, 10: 1213118. <https://doi.org/10.3389/fmars.2023.1213118>
- Boudouresque C.F., Blanfuné A., Pergent G. & Thibaut T. (2021). Restoration of seagrass meadows in the Mediterranean Sea: a critical review of effectiveness and ethical issues. *Water*, 13: 1034. <https://doi.org/10.3390/w13081034>
- Coll M., Piroddi C., Albouy C. et al. (2012). The Mediterranean Sea under siege: spatial overlap between marine biodiversity, cumulative threats and marine reserves. *Global Ecology and Biogeography*, 21: 465-480. <https://doi.org/10.1111/j.1466-8238.2011.00697.x>
- Danovaro R., Aronson J., Bianchelli S. et al. (2025). Assessing the success of marine ecosystem restoration using meta-analysis. *Nature Communications*, 16: 3062. <https://doi.org/10.1038/s41467-025-57254-2>
- France Filière Pêche (2025). RESTOR : Réparer les potentialités halieutiques liées à la restauration écologique du plateau continental du golfe du Lion. <https://www.francefilierepeche.fr/projets/restor-restauration-ecologique-plateau-continental-golfe-lion/>
- Gómez S. & Maynou F. (2021). Balancing ecology, economy and culture in fisheries policy: participatory research in the Western Mediterranean demersal fisheries management plan. *Journal of Environmental Management*, 291: 112728. <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0301479721007908>
- Kriegl M., Elías Ilosvay X.E., von Dorrien C. & Oesterwind D. (2021). Marine protected areas: at the crossroads of nature conservation and fisheries management. *Sec. Marine Conservation and Sustainability*, 8: 676264. <https://doi.org/10.3389/fmars.2021.676264>
- Laforge D., Le Moal M., Aulay M., Blanfuné A., Boyé A. et al. (2026). Estimation préliminaire des Surfaces de Référence Favorables des GTH marins dans le cadre de la préparation du Plan National de restauration 2027 : méthodes et estimations chiffrées des SRF. *PatriNat (OFB-MNHN-CNRS-IRD)*. 41 p. <https://mnhn.hal.science/mnhn-05616496v1>
- Pansini A., Bosch-Belmar M., Berlino M., Sarà G. & Ceccherelli G. (2022). Collating evidence on the restoration efforts of the seagrass *Posidonia oceanica*: current knowledge and gaps. *Science of the Total Environment*, 851(2): 158320. <https://doi.org/10.1016/j.scitotenv.2022.158320>
- Refugio-Coronado S., Lacasse K., Dalton T. et al. (2021). Coastal and marine socio-ecological system: a systematic review of the literature. *Sec. Marine Affairs and Policy*, 8: 648006. <https://doi.org/10.3389/fmars.2021.648006>
- SATHOAN (2025). Cahier d'acteur de SATHOAN. Contribution au Plan National de Restauration de la Nature. Pour une restauration marine juste, contextualisée et co-construite. 14 p. https://sathoan.fr/wp-content/uploads/2025/08/Cahier-dActeur-SATHOAN_PNRN_13-08-25.pdf



Fédération Nationale **des Chasseurs**

Les chasseurs au service de la restauration de la nature

Contribution de la Fédération Nationale des Chasseurs au Plan national de restauration de la nature (PRN)

Juin 2026

Les messages clés

La Fédération Nationale des Chasseurs partage pleinement l'ambition du Plan national de restauration de la nature : restaurer les écosystèmes dégradés, renforcer leur résilience et préserver durablement la biodiversité.

Cette ambition ne pourra toutefois être atteinte qu'en mobilisant l'ensemble des acteurs qui interviennent quotidiennement sur le terrain. Depuis plusieurs décennies, les chasseurs participent activement à la gestion des habitats, à la restauration des milieux naturels, à la production de connaissances scientifiques et à l'animation de nombreux partenariats locaux.

Le réseau cynégétique souhaite ainsi apporter une contribution constructive au PRN autour de six convictions :

- reconnaître les chasseurs comme des acteurs de la restauration écologique ;
- privilégier les démarches territoriales de concertation et de co-construction ;

- renforcer les dispositifs incitatifs et les partenariats plutôt que les seules approches réglementaires ;
 - mieux valoriser les données scientifiques issues du terrain ;
 - faciliter les financements croisés des projets de restauration ;
 - développer une évaluation objective des actions conduites.
-

1. Un réseau national mobilisé au service de la biodiversité

La Fédération Nationale des Chasseurs, les 13 Fédérations Régionales des Chasseurs et les 94 Fédérations Départementales constituent le réseau de gestion de la faune sauvage le plus étendu de France.

Ce réseau représente notamment :

- plus de 10 millions d'hectares suivis ou gérés ;
- près de 70 000 associations de chasse ;
- plus de 800 000 bénévoles impliqués dans la gestion des milieux ;
- près de 1 500 collaborateurs techniques ;
- plusieurs centaines de projets de restauration écologique conduits chaque année.

Reconnue au titre de la protection de l'environnement, la Fédération Nationale des Chasseurs participe depuis de nombreuses années aux principales politiques publiques relatives à la biodiversité et siège dans plusieurs instances nationales de concertation.

2. Notre vision du Plan national de restauration de la nature

La restauration de la nature constitue une responsabilité collective.

La FNC considère que les objectifs du PRN seront d'autant mieux atteints qu'ils s'appuieront sur les acteurs déjà engagés dans la gestion des espaces naturels.

À ce titre, elle souhaite :

- être pleinement associée à la gouvernance territoriale du PRN ;
- participer aux comités locaux et aux démarches de concertation ;
- renforcer les coopérations avec le monde agricole, les collectivités et les gestionnaires d'espaces naturels ;
- promouvoir une gestion adaptative fondée sur la connaissance scientifique ;

- faire reconnaître la contribution des chasseurs comme co-gestionnaires de certains écosystèmes lorsque leur implication est avérée.
-

3. Des actions déjà engagées qui répondent aux objectifs du PRN

Agriculture et biodiversité

Le réseau cynégétique accompagne depuis souvent plusieurs années les agriculteurs et d'autres acteurs du monde rural dans la mise en œuvre d'aménagements favorables à la biodiversité.

Parmi les principaux dispositifs :

- Agrifaune ;
- Sensibilis'Haies ;
- Ekosentia ;
- Fonds Écocontribution ;
- Plan national pour le Petit Gibier.

Ces programmes favorisent notamment :

- les infrastructures agroécologiques ;
- les haies ;
- les bandes enherbées ;
- les mares agricoles ;
- la diversification des habitats.

Position de la FNC

La poursuite de ces dispositifs, en articulation avec la future PAC, constitue un levier essentiel pour atteindre les objectifs du PRN.

Haies et infrastructures agroécologiques

La restauration des haies représente aujourd'hui un enjeu majeur de biodiversité.

Le réseau cynégétique accompagne déjà les agriculteurs pour :

- maintenir les haies existantes ;

- restaurer leurs fonctionnalités écologiques ;
- développer de nouvelles plantations ;
- mobiliser les financements disponibles.

Position de la FNC

Le PRN doit conforter ces démarches d'accompagnement et favoriser les dispositifs incitatifs.

Continuités écologiques

Les Fédérations Régionales développent le dispositif Via Fauna afin d'identifier les principaux points noirs de fragmentation écologique.

Ces travaux alimentent déjà des partenariats avec :

- les gestionnaires d'infrastructures ;
- les opérateurs de transport ;
- les collectivités territoriales.

Les programmes RADAR contribuent également à améliorer la connaissance des déplacements des oiseaux migrateurs.

Position de la FNC

Ces données de terrain doivent être pleinement mobilisées pour hiérarchiser les actions du PRN.

Pollinisateurs

Les fédérations conduisent déjà de nombreuses actions favorables aux pollinisateurs :

- plantations mellifères ;
- gestion différenciée ;
- restauration des haies ;
- partenariats avec RTE ;
- gestion des sites naturels du réseau cynégétique.

Position de la FNC

Les sites naturels gérés par les chasseurs peuvent devenir de véritables territoires d'expérimentation au service du PRN.

Milieux humides

Les milieux humides constituent aujourd'hui l'un des domaines d'intervention les plus importants du réseau.

Les fédérations participent notamment :

- au Plan national Mares ;
- aux programmes LIFE Tourbière ;
- aux opérations de restauration hydraulique ;
- à la gestion de nombreux marais.

Plus de **1 369 mares** ont déjà été restaurées avec l'appui des Agences de l'eau, de l'OFB, des collectivités territoriales et de nombreux partenaires associatifs.

Position de la FNC

Cette expertise reconnue doit être pleinement intégrée à la mise en œuvre du PRN.

Écosystèmes littoraux

La Fondation pour la Préservation de la Nature intervient déjà sur plusieurs sites littoraux en acquisition, gestion et aménagement.

Le réseau participe également :

- aux opérations « J'aime la Nature Propre » qui peuvent comporter un ciblage sur les décharges littorales ;
- aux actions de restauration des zones humides littorales (Life Palustris) ;
- aux partenariats avec le Conservatoire du littoral.

Position de la FNC

Le réseau est prêt à renforcer son implication dans les futurs programmes du PRN en la matière.

Aires protégées

Les réseaux SINAC, Territoires de Faune Sauvage qui valorisent les espaces naturels gérés par les fédérations démontrent la capacité des chasseurs à conduire des démarches ambitieuses de restauration écologique.

Position de la FNC

Les chasseurs ne doivent pas être exclus des espaces restaurés lorsqu'ils contribuent directement à leur gestion.

Science, innovation et évaluation

Le réseau développe de nombreux outils scientifiques :

- indicateurs SMART ;
- suivis ICE ;
- balises GPS ;
- radars ornithologiques ;
- bases de données naturalistes ;
- protocoles partagés avec le Muséum national d'Histoire naturelle et l'OFB.

Position de la FNC

Les données produites par les fédérations constituent une ressource importante pour le suivi et l'évaluation du PRN.

4. Les propositions de la Fédération Nationale des Chasseurs

Afin de renforcer l'efficacité du Plan national de restauration de la nature, la FNC propose :

- d'associer systématiquement les fédérations de chasse aux instances territoriales du PRN ;
- de reconnaître le rôle opérationnel des chasseurs dans la restauration des habitats ;
- de développer les financements croisés entre l'État, les Régions, les Agences de l'eau, l'OFB et les collectivités ;
- de renforcer les dispositifs contractuels et les démarches incitatives ;

- de mieux intégrer les données scientifiques produites par les réseaux de terrain ;
 - de développer les solutions fondées sur la nature et les expérimentations locales ;
 - de renforcer les partenariats avec le monde agricole, forestier et les gestionnaires d'espaces naturels.
-

Conclusion

La réussite du Plan national de restauration de la nature reposera sur la capacité à fédérer l'ensemble des acteurs engagés au service de la biodiversité.

Grâce à son implantation territoriale, à son expertise technique, à ses milliers de bénévoles, à ses nombreux partenariats et aux centaines de projets qu'il conduit déjà, le réseau cynégétique constitue un partenaire pleinement mobilisé pour atteindre les objectifs du PRN.

La Fédération Nationale des Chasseurs réaffirme sa volonté de contribuer activement à cette ambition collective, dans un esprit de dialogue, de responsabilité et d'amélioration continue des pratiques au service de la restauration de la nature.

5. Contacts

Bloc Contact : Isabelle Blanc-Dalodière, chargée de mission biodiversité et politiques de la nature en référente des directions techniques et scientifiques de la FNC. 0648526218

Fédération Nationale des Chasseurs

Association agréée au titre de la Protection de l'environnement

13 rue du Général Leclerc
92136 Issy les Moulineaux cedex

<https://www.chasseurdefrance.com>



Fédération Nationale des Chasseurs

[



Sommaire

1. Présentation FNC Plus ou chaque FRC participante
2. Constat et enjeux Pour chacun des 7 milieux visés si concerné, pour rappel : milieux propices aux pollinisateurs, écosystèmes urbains, agricoles, forestiers, aquatiques eau douce et littoraux, habitats communautaires.
3. Position originale FNC ou FRC en fonction des enjeux répertoriés, traités ou à traiter
4. Propositions et engagements voir plus haut
5. Contacts du référent dossier

1-Présentation

Avec plus de 5 millions de porteurs de permis dont 1,1 million de pratiquants et 800 000 bénévoles, la chasse se positionne comme la 3ème activité de loisirs des français, représentée et défendue par la Fédération Nationale des Chasseurs, son réseau régional et départemental. Une pratique millénaire qui se distingue par son rôle en faveur de la biodiversité.

Le réseau le plus étendu de France

Le réseau cynégétique national se structure autour de :

- La Fédération Nationale des Chasseurs (FNC)
- Les **13 Fédérations Régionales des Chasseurs (FRC)**
- Les **94 Fédérations Départementales des Chasseurs (FDC)** = 89 FDC + 1 Fédération Interdépartementale des Chasseurs (Paris, Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Val d'Oise) + 4 fédérations en Outre-Mer (Guadeloupe, Martinique, Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon)

Chacune de ces entités est une association Loi 1901 et a **une mission de service public en matière de gestion de la faune sauvage et de ses habitats.**

Avec près de **70 000 associations de chasse** soit en moyenne 2 par commune, **250 000 élus** (Présidents et Administrateurs des structures), **1500 collaborateurs**, la chasse constitue le réseau le plus étendu de France. Il gère plus de **10 millions d'hectares et de 800 000 bénévoles chasseurs et non-chasseurs** qui s'impliquent dans la gestion du gibier et des milieux naturels.

Ce **maillage et ancrage territorial** fait de la chasse le réseau le plus actif de France, **au plus proche du terrain** et de ses problématiques environnementales.

C'est la [Loi Chasse du 26 Juillet 2000](#) qui a consacré dans les textes juridiques relatifs au droit de l'environnement les actuelles structures cynégétiques.

La Fédération Nationale des chasseurs

Depuis 2013, elle bénéficie de l'**habilitation** du Ministère de la Transition écologique et solidaire **pour prendre part au débat sur l'environnement** se déroulant dans le cadre des instances consultatives nationales ayant vocation à examiner les politiques d'environnement et de développement durable, comme par exemple le Conseil National de la Biodiversité (CNB).

Son expérience dans le domaine de la protection de la nature, ses connaissances en la matière (techniques, juridiques, scientifiques...) et son savoir-faire lui valent en mars 2011 d'être **agréée au niveau national au titre d'association de protection de l'environnement par arrêté du Ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement**. A ce titre, elle représente une force de proposition et de concertation reconnue par les pouvoirs publics et siège au sein d'instances consultatives. En ce sens, elle est membre de plusieurs [organisations publiques](#) représentatives des intérêts cynégétiques et environnementaux en France.

2- Constat et enjeux

La préservation de la biodiversité constitue un enjeu crucial pour l'avenir de la planète, tant en termes écologiques qu'économiques et sociaux. Face à l'érosion accélérée de la diversité biologique, il devient impératif de mettre en œuvre des solutions concrètes, articulées autour de plusieurs axes complémentaires.

Sur la base de la proposition de PRN établie par le Gouvernement français et de l'analyse qui en a été faite par le CNB, nous avons souhaité actualiser notre cahier d'acteurs pour cette seconde phase de consultation publique.

En termes de positionnement nous considérons que:

☞ La chasse peut être positionnée comme : - Un **outil de gestion écologique** - Un **acteur de terrain indispensable**

On ne peut envisager une exclusion des chasseurs des zones restaurées lorsqu'ils ont contribué à leur gestion.

Nous souhaitons être présents au sein des comités locaux, démarches de concertations publiques, projets territoriaux qui concernent des espaces naturels sur lesquels nous agissons au quotidien et considérons qu'il faut effectivement structurer un dialogue territorial régulier en particulier à l'échelle régionale.

Il nous paraît nécessaire de renforcer l'alliance avec le monde agricole

☞ Objectifs : - Intégrer les enjeux cynégétiques dans les MAEC - Co-construire les aménagements favorables à la faune

Nous sommes totalement volontaires pour nous appuyer sur la science et faisons déjà remonter un nombre important de données de connaissances sur les espèces et les milieux

☞ Promouvoir : - Gestion adaptative - Données de terrain issues du réseau chasse

☞ Les chasseurs devraient pouvoir être reconnus dans certains cas comme **co-gestionnaire des écosystèmes** et nous partageons totalement l'idée du renforcement de l'implication des gestionnaires d'espaces naturels dans le déploiement opérationnel du PRN.

2-1 Conservation et restauration

L'un des fondements de cette démarche repose sur le renforcement des politiques de conservation des écosystèmes naturels. Cela inclut la création et la gestion efficace d'aires protégées, la limitation de la fragmentation des habitats, ainsi que la lutte contre les espèces exotiques envahissantes. Toutefois, la protection passive ne suffit plus : elle doit impérativement être accompagnée de mesures actives de restauration écologique, en particulier dans les zones altérées par les activités anthropiques telles que l'agriculture intensive, l'urbanisation ou l'exploitation minière.

Par ailleurs, la transition vers des modèles économiques et agricoles durables s'impose comme une condition essentielle à la préservation des équilibres écologiques. Cela implique notamment une gestion raisonnée des ressources naturelles, la réduction de l'usage des intrants chimiques, ainsi que la promotion de pratiques agroécologiques. Dans ce contexte, la régulation de l'exploitation des ressources biologiques, qu'il s'agisse de la pêche ou de la sylviculture par exemple, demeure indispensable afin de garantir leur renouvellement à long terme.

3- Position

3-1 Considérations financières

L'introduction d'instruments économiques incitatifs, tels que les paiements pour services écosystémiques ou la fiscalité verte, représente également un levier efficace pour encourager des comportements respectueux de la biodiversité. Sans augmentation sensible des crédits nécessaires à la réalisation des actions existantes et de celles à venir il existe un énorme enjeu autour de l'interopérabilité des fonds permettant les financements croisés et leur association afin de générer des effets leviers plus efficaces.

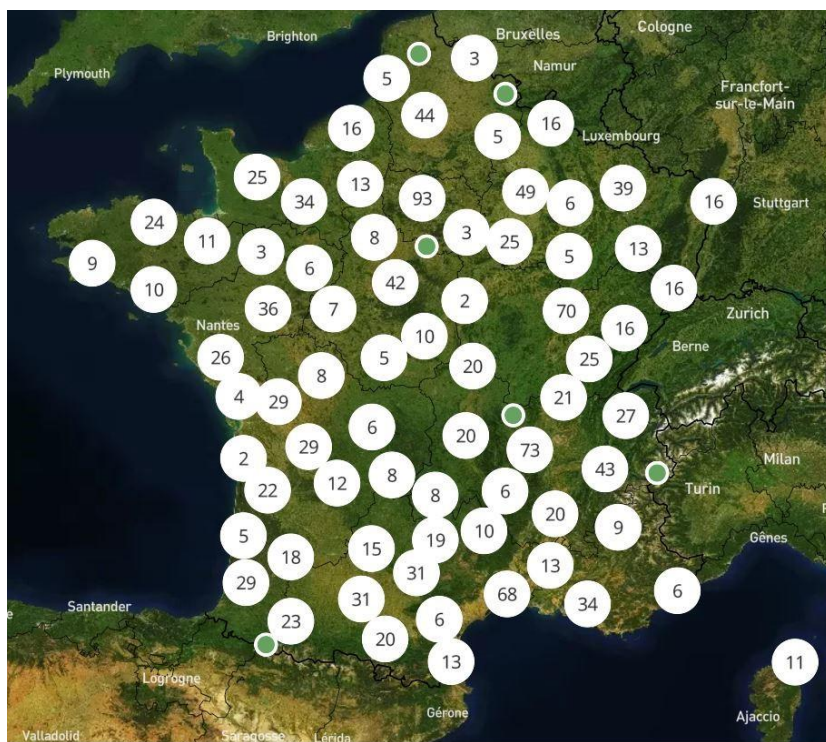
Pour arriver à une fluidification de l'utilisation des financements, il faut probablement organiser et ouvrir des comités de financement à l'échelle régionale qui rassemblent tous les financeurs publics et privés disposant de fonds pouvant être mobilisés en faveur de la biodiversité, de politiques multisectorielles et d'initiatives pertinentes dont la transférabilité sera ensuite recherchée pour aboutir à un décloisonnement des acteurs de l'environnement. Chaque intervention jugée utile par une majorité doit pouvoir se décliner en mode projet et condenser les moyens humains et financiers disponibles sur place tout en stimulant les partenariats loin des idées reçues.

Ces mécanismes permettent de valoriser économiquement les fonctions écologiques assurées par les écosystèmes et de responsabiliser les acteurs publics et privés.

Enfin, la préservation de la biodiversité ne saurait être assurée sans une mobilisation collective et quotidienne de la société autour des solutions fondées sur la nature

Le dispositif écocontribution créé par la loi chasse de juillet 2019 est une dotation obligatoire des chasseurs assortie à un soutien de l'État dans le but de financer la mise en œuvre d'actions concrètes, proposées par les Fédérations de chasseurs au service de la biodiversité. Ces projets, sélectionnés sur dossiers sont évalués en totale transparence tout au long de leur mise en œuvre.

Le dispositif en lui-même vient de faire l'objet d'une évaluation très complète assortie de recommandations prospectives par une plate-forme de bureaux d'études recrutée par l'OFB via un marché public.



Source FNC : service

écocontribution

4. Propositions et engagements

Nous avons électionné un certain nombre de préconisations au sein du document de l'Etat car elle portent sur des éco-systèmes et des typologies d'actions sur lesquelles nous pensons pouvoir agir efficacement.

1-Mesures incitatives et réglementaires pour diversifier les cultures à l'échelle de la parcelle et du paysage

Les pratiques de diversification végétale (rotations allongées, mélanges variétaux, cultures associées, haies, agroforesterie, etc.) permettent de lutter efficacement contre un large éventail de bioagresseurs (insectes, adventices, maladies), donc de réduire l'utilisation de pesticides, tout en contribuant souvent à de meilleurs rendements. Elles génèrent aussi des effets positifs pour l'environnement et la société en soutenant la biodiversité, en améliorant la qualité des sols, en régulant l'eau et en favorisant le stockage du carbone.

* Mesures incitatives mobilisées dans la PAC actuelle

- voie des pratiques de l'écorégime de la PAC avec une incitation à la rotation des cultures ;

- les mesures agroenvironnementales et climatiques de la PAC : eau (ZIGC ZIPE), herbicides et pesticides (PHY 1-9) et fertilisation (FER1-6), couverture (1-6), sols semis direct et légumineuses (SDC 1-2).

Le plan national pour le petit gibier s'inscrit dans cette démarche. Réinsérer ou sertir certaines la culture au niveau de la parcelle afin de réimplanter du petit gibier. La plaine agricole est un milieu hérité du bocage traditionnel. Or depuis de nombreuses années ce milieu s'est fortement dégradé : arrachage des haies, assèchement ou envasement des mares, plus de bandes enherbées, agriculture intensive ... De fait, le plan de relance national pour le petit gibier vise à construire des outils de suivis pour agir en lien avec les agriculteurs. Il s'agit également d'utiliser les opportunités de la PAC pour inciter les agriculteurs à réaliser des aménagements favorables à la biodiversité au sein ou en lisière de leurs parcelles cultivées en termes d'habitats de la petite faune.

* Mesures réglementaires de la PAC actuelle

- bonnes conditions agricoles et environnements 7 (diversification de la rotation) et 8 (part minimale d'infrastructures agroécologiques).

La coordination des efforts à l'échelle du paysage est la plus efficace pour maximiser les effets agronomiques et environnementaux, par des outils existants ou à développer (labellisation de territoires d'excellence, politique agricole communale, plan alimentaire territorial, associations foncières agricoles, les baux environnementaux, les obligations réelles environnementales et la mise en commun d'assolements, etc.).

Sous réserve des négociations en cours concernant le cadre juridique et budgétaire de la future PAC et au côté d'autres actions hors PAC, la poursuite de ces dispositifs (ou équivalents) voire leur renforcement seront essentiels pour atteindre les objectifs du Règlement.

Nous agissons déjà dans ce cadre avec les agriculteurs en mobilisant les programmes Agri-faune, Sensibilis'haies, Ekosentia et le fond d'écocontribution (mesures 3-1, 3-2, 3-4 et 1-5 du catalogue). Toutes ces mesures d'accompagnement s'inscrivent dans le cadre réglementaire en vigueur mais peuvent également contribuer à une démarche incitative renforcée avec notre animation de terrain déployée sur les différents programme existant ou en expérimentation. Nous sommes d'accord sur le fait que le développement des IAE doit viser également la restauration et la recréation des réseaux écologiques des milieux agro-pastoraux et la diversité culturelle des espèces des milieux agricoles.

2-Mesures incitatives en faveur du maintien, de l'introduction et de la gestion durable d'éléments topographiques à haute diversité

* Mesures incitatives correspondantes de la PAC actuelle : voies des IAE et des pratiques de l'éco-régime ; MAEC Couverts d'intérêt floristique et faunistique (CIEFF), Protection des espèces, Entretien durable des IAE, Eau avec obligations de couvertures, bonus haies de l'écorégime (A poursuivre après 2027 sous réserve des négociations en cours sur le futur cadre financier pluriannuel)

* Mesures de préservation des habitats d'espèces des Plans nationaux d'action (PNA).

* Mesures de préservation et restauration des IAE déployées dans le cadre de l'Ecocontribution et le programme Agrifaune. Cf plus haut

* Mesures inscrites dans le Plan Pollinisateurs.

* Mesures d'aide et d'accompagnement à la plantation de haies en prolongement de la planification écologique, à la gestion durable et à la valorisation économique des haies, incluant des travaux avec les Conseils Régionaux pour leur co-financement (FEADER).

Sous réserve des négociations en cours concernant le cadre juridique et budgétaire de la future PAC et au côté d'autres actions hors PAC, la poursuite de ces dispositifs (ou équivalents) voire leur renforcement seront essentiels pour atteindre les objectifs du Règlement. Le programme Sensibilis'haies est destiné à perdurer en s'adaptant aux besoins (dialogue avec les agriculteurs pour le maintien de haies existantes, conseil et suivi des fonctionnalités écologiques des haies récemment plantées)

3-Mesures réglementaires en faveur du maintien, de l'introduction et de la gestion durable d'éléments topographiques à haute diversité (encore de belles perspectives pour Sensibilis'haies)

BCAE 8 maintien des éléments du paysage - dans le PSN actuel, sous réserve de maintien dans la future PAC.

* Mesures liées à la mise en œuvre du régime unique de la haie, à travers le guichet unique et l'observatoire (article 37 de la LOSARGA). La mise en œuvre de l'article 37 de la Loi OSARGA permettra le suivi de l'évolution du linéaire de haie et favorisera sa protection, grâce au régime unique de réglementation applicable aux haies, et notamment les obligations de compensation de destruction de haies, au guichet unique facilitant son appropriation et sa mise en œuvre, et à l'Observatoire de la haie. Cet enjeu est déjà largement pris en compte au sein des mesures 1-3, 3-4, 3-6 du catalogue écocontribution mais nous restons attentifs aux priorités et urgences qui émergeront du PRN sur ce sujet pour contribuer à une amélioration de la situation.

DT -Résorber les principales discontinuités écologiques liées aux infrastructures énergétiques et de transport

Pour les discontinuités terrestres, en concertation avec les gestionnaires d'infrastructures de transport et les maîtres d'ouvrage concernés, chaque région (Conseil régional) identifie ses points noirs prioritaires selon une méthodologie nationale (publiée en novembre 2025) et évalue le coût de leur résorption. Chaque région liste les points noirs ayant vocation à être résorbés avant 2030. Cet objectif sera défini en coordination avec les gestionnaires d'infrastructures de transport et les maîtres d'ouvrage concernés et les collectivités territoriales, via les SRADDET, en cohérence avec les autres documents de planification. Une attention particulière est portée aux opportunités de travaux ou de requalification d'ouvrages existants afin d'intégrer dès que c'est possible un objectif d'amélioration des continuités écologiques. Les fédérations régionales de chasse qui se sont dotées du dispositif de suivi et d'analyse des déplacements de la faune « Via Fauna » ont déjà nourri de nombreux partenariats avec les opérateurs de transports et les gestionnaires d'infrastructures sur cette question. Le dispositif est en évolution constante et pourra être partagé avec d'autres acteurs comme c'est déjà le cas en région notamment pour influencer les aménagements nécessaires aux déplacements de la faune sauvage en question.

Pour les écosystèmes aquatiques, le plan de résorption de ces obstacles s'inscrit dans la politique de restauration de la continuité écologique (voir mesures dédiées aquatiques relatives à la mise en conformité de 5 000 ouvrages prioritaires et la mise en conformité des ouvrages classés en liste 2 au titre de l'article L. 214-17 du code de l'environnement). Concernant les cours d'eau situés sur le domaine public fluvial confié à Voies navigables de France, ce dernier s'engage, dans le cadre de son futur Plan Patrimoine Naturel, en partenariat avec les acteurs concernés, à poursuivre la restauration des continuités des cours d'eau et résorber les points noirs prioritaires identifiés au niveau régional. Cela comprend la poursuite du programme national de déploiement de passes à poisson sur les ouvrages gérés par VNF, décliné par bassin après concertation avec les parties prenantes (préfets, agences de l'eau, associations de protection de l'environnement, pêcheurs, etc.).

DS Pour l'avifaune et les obstacles générés par les infrastructures énergétiques, notamment les parcs éoliens et les lignes électriques, la mesure prévoit le soutien à l'innovation technologique (détection automatisée, arrêt temporaire ciblé des éoliennes, balisage des lignes électriques, etc.), la mise en place de suivis écologiques permettant d'orienter les prescriptions futures et le déploiement des solutions les plus efficaces. En outre, l'action 17 de la stratégie nationale biodiversité (SNB) prévoit d'accompagner le secteur des infrastructures de transport pour réduire ses impacts sur la biodiversité au-delà des seuls enjeux de continuité. Les connaissances propres aux couloirs de circulation de l'avifaune peuvent être utilement abondées par les projets radars

mis en place par la FNC qui permettent de mieux appréhender les évolutions des couloirs de circulation des espèces migratrices.

5-Gérer les dépendances vertes des réseaux de transport routier, ferroviaires, d'électricité, de gaz et les espaces verts gérés par les collectivités et les autres acteurs économiques, en faveur des pollinisateurs

Stopper ou réduire l'utilisation d'herbicides, gérer de façon différenciée les dépendances vertes et espaces verts, notamment en favorisant le fauchage tardif et en limitant le nombre de fauches, et créer des habitats favorables aux insectes pollinisateurs (choix de plantes à fleurs indigènes lors d'actions de végétalisation, maintien de lieux de nidification, de points d'eau), dans la limite de ce que permettent les enjeux de sécurité et du service. Nous avons déjà un partenariat avec RTE pour l'entretien de leurs espaces sous pylônes et nous sommes prêts à mobiliser nos ACCA pour des aménagements mellifères de proximité sur leurs terrains en réserve.

6-Ecosystèmes littoraux

- a) Mesures de levée ou d'ajustement des pressions d'usage agricole sur les sites du Conservatoire du Littoral (CELRL) :

Le CELRL contribue à garantir des pratiques agricoles plus favorables à la biodiversité, à limiter l'usage et l'impact des produits phytosanitaires et intrants azotés non organiques dans les zones côtières, notamment à travers des actions: de mise en œuvre et maintien du pâturage extensif et de la fauche tardive sur les prairies permanentes littorales, soutien au développement de l'agriculture biologique, acquisition de surfaces en milieux humides et d'espaces naturels « tampon », afin de limiter les effets des pollutions diffuses sur les écosystèmes côtiers. La fondation pour la préservation de la nature se positionne pour des acquisitions foncières sur ces espaces et conduit des actions de gestion en ce sens.

- b) Mesures de dépollution et résorption de décharges sur les sites du Conservatoire du Littoral (CELRL) : Le CELRL participe au plan national de résorption des décharges littorales. Nous envisageons de cibler une partie de nos forces vives de l'opération « J'aime La Nature Propre » sur les décharges littorales et de la densifier dans le cadre d'une convention avec le CNL
- c) Le CELRL mène des opérations de restauration d'ouvrages hydrauliques afin de rétablir les fonctionnalités des zones humides et la connectivité entre sites afin de partager la ressource en eau, en anticipation des effets du changement climatique. Il y a quelques opérations de ce type dans l'ECC avec

reconnexion du marais à la mer, qui sont à encourager dans le 44, le 56 et le 85

- d) Le CELRL mène des opérations de restauration d'ouvrages hydrauliques afin de rétablir les fonctionnalités des zones humides et la connectivité entre sites afin de partager la ressource en eau, en anticipation des effets du changement climatique. Voir plus haut

7-Gérer les aires protégées en faveur des pollinisateurs

A doper sur les espaces SINAC (sites naturels gérés et/ou possédés par les acteurs cynégétiques) à vocation agricole en particulier, voire sur expérimentation AMCEZ si on se lance et sur ENS, RNR en ECC les plus avancées dans leur candidature à la SNAP

Gérer les activités dans les aires protégées pour accroître la disponibilité des ressources et habitats nécessaires aux pollinisateurs sauvages, notamment en adaptant le pâturage et la fauche, en créant les conditions pour une apiculture durable et en luttant contre la pollution lumineuse. Ces actions peuvent se traduire par des prescriptions contractuelles ou réglementaires.

Sur les espaces littoraux et rivages lacustres, le Conservatoire du littoral met en œuvre des cahiers des charges qui visent à adapter les pratiques de gestion et d'usage au sein des espaces protégés. Cette mesure est intégrée au plan national en faveur des insectes pollinisateurs et de la pollinisation.

Augmenter la quantité et la diversité des plantes à fleurs en forêt est le levier principal pour améliorer l'abondance et la diversité des pollinisateurs en forêt. Il s'agit de favoriser des essences entomophiles, une gestion multi-strates des lisières et du sous-bois et la régénération naturelle des essences indigènes à fleurs grâce à une meilleure gestion de l'équilibre sylvocynégétique. Nous considérons que c'est faire peser une lourde charge sur les épaules de l'équilibre sylvo-cynégétique compte-tenu de la diversité des paramètres que de considérer qu'il s'agit d'un facteur déterminant de la quantité et de la diversité des plantes à fleur en forêt mais nous pouvons y attacher un intérêt spécifique avec nos suivis ICE bien ciblés.

8-Plan national Milieux Humides 4 (2022-2026) - qui va être prolongé à 2030

Le quatrième Plan national en faveur des milieux humides 2022-2026 est une déclinaison de la Stratégie nationale biodiversité 2030. Il poursuit les efforts engagés dans le prolongement du précédent plan (2014-2018) et amplifie les actions en faveur de la connaissance, de la protection et de la restauration des milieux humides. Probablement le sujet sur lequel nous pouvons le mieux performer notamment avec l'ECC mais pas seulement.

Il prévoit ainsi un ensemble d'actions prioritaires, cohérentes et structurantes organisées en 3 axes :

I. Agir : aires protégées ; acquisitions ; restaurations ; améliorer le fonctionnement des MH par la restauration de cours d'eau ; protection des espèces des MH ; protections juridiques ; amélioration de la gestion ; améliorer la circulation piscicole (accessibilité / qualité des marais et lagunes), etc.

II. Mobiliser : développement de stratégies territoriales ; mobilisation des usages et acteurs et soutien aux usages respectueux (activités agricoles, forestières, pêche, pisciculture, chasse, tourisme ...) ; outils de financements (labels bas carbone) ; stratégie de sensibilisation

III. Connaître : Développer la connaissance et la rendre accessible (cartes, inventaires) ; Améliorer les savoirs scientifiques et techniques ; Mieux évaluer l'état des MH (développement d'outils)

Certaines de ces actions les plus emblématiques font l'objet d'une présentation spécifique en tant que mesure du PNRN.

Ce Plan fait l'objet d'un suivi et sera prolongé à 2030. Il prévoit de doubler la superficie de MH en protection forte pour la France hexagonale et de la renforcer pour la France ultra-marine. Cette mesure est inscrite dans la Stratégie nationale Aires protégées. Cette dernière prévoit la définition de Plans d'action territoriaux par région, lesquels doivent prendre en compte notamment cette ambition pour les MH.

Le Plan prévoit la restauration de 50 000 ha (500 km²) de ZH de 2022 à 2026, soit 10 000 ha (100 km²) en moyenne par an, ambition qui va être renouvelée pour les années qui suivent.

Nous faisons partie du groupe de pilotage du plan national mares et menons beaucoup d'actions dans ce domaine pour lequel nous avons développé une expertise à partager.

Une contribution importante des chasseurs pour la restauration des mares de toutes catégories (forestières, agricoles, temporaires, ZH élargies, lavoirs)

Sur la base de 55 FDC et 5 FRC enquêtées, des résultats probants se dessinent depuis 20 ans :

Nbre de mares restaurées	Politiques publiques concernées	Financements mobilisés	Partenaires associés
1369	Programmes mares et ZH, TVB, N2000, ENS, RNR, compensations environnementales de type ORE	Ecocontribution, OFB, Agences de l'eau, collectivités territoriales, PRAM, PNA	CEN, CPIE, Bretagne vivante, FNE, FRCGE, Structures membres de PRAM, GEMAPI, BE, ADASEA, CA

Pour la France métropolitaine, les financements de ces opérations sont fortement aidés par les agences de l'eau. Pour la France ultra-marine, l'OFB supplée l'absence d'agences de l'eau. Des enveloppes Fonds vert ont été et peuvent être mobilisées. De nombreuses opérations sont également effectuées dans le cadre de projets LIFE.

Ces opérations sont en cours depuis plusieurs années, mais il s'agit d'appuyer le développement d'une méthodologie permettant d'adapter les objectifs de restauration à l'état observé des zones humides (à préserver, pouvant être restaurée plutôt dans la fonction hydraulique, pour le captage de carbone, etc.) et de prioriser les opérations par bassin versant. Action 21 Développer des méthodes du label bas-carbone valorisant des projets sur des milieux humides.

La France développe des labels bas carbone destinés à encourager des financements privés pour des opérations de restauration d'écosystèmes essentiellement. Cette action du PNMH4 a pour objet de développer plusieurs labels bas carbone (LBC) pour mobiliser des financements de restauration de milieux humides. Après la publication en 2023-2024 des méthodes visant les Herbiers de Posidonie et la restauration de mangroves et de forêts marécageuses, d'autres LBC sont en cours ou envisagés :

- le 1er qui a été défini porte sur la restauration hydraulique des tourbières dégradées (hors marais régulés, soit : tourbières de plaine et de moyenne montagne) : développée sur une durée de 3 ans, la méthode a été lancée en mars 2026. Elle doit maintenant faire l'objet d'un accompagnement des (nombreux) acteurs intéressés pour sa mise en œuvre. Il s'agit d'un outil essentiel pour le PNRN. **Les tourbières constituent une priorité parmi les acquisitions foncières de la Fondation pour la préservation de la nature. Certaines de ses propriétés confiées en gestion à des FDC participent à des programmes Life.**

- le 2ème LBC envisagé portera sur les tourbières possédant une gestion artificielle des niveaux d'eau, « marais régulés » - ces marais côtiers constituent également d'importants stocks de carbone et leurs niveaux élevés de dégradation les classent parmi les systèmes avec les plus fortes émissions de CO₂. De ce fait, une meilleure gestion hydraulique de ces milieux constitue un levier majeur pour la réduction des GES des tourbières dégradées. L'étude de sa faisabilité et sa construction sont prévus sur 2026-2027.

- le 3ème LBC prévu pour les MH portera sur la restauration des prairies, dont les prairies humides : sa construction doit démarrer en 2026.

Plan Patrimoine National de VNF et autres actions de VNF : Dans le cadre du domaine public fluvial confié à Voies navigables de France, cet établissement s'engage sur un certain nombre d'objectifs en faveur de la restauration de la nature, prévus dans le plan patrimoine national de VNF en cours de discussion. Ce futur plan prévoit une soixantaine d'actions réparties en plusieurs axes, notamment la restauration de la continuité écologique aquatique, la restauration des trames vertes et bleues, la lutte

contre des EEE ou encore le développement de SfN (utilisation du génie écologique pour la restauration des berges ; étudier la réalisation d'autres solutions fondées sur la nature, en s'appuyant sur le projet Interreg RESIRIVER). En outre, VNF s'engage à un certain nombre de mesures dans le cadre de l'action 17 de la SNB intitulée "Accompagner le secteur des infrastructures de transport pour réduire ses impacts sur la biodiversité". **Partenariat très actif en Occitanie et AURA, notamment avec Viafauna.**

Projets LIFE de restauration de tourbières en cours : **Les FDC du 5, du 39 et de Bretagne sont très investies dans les Life tourbières en cours.**

9 Mobilisation des acteurs : développement des compétences pour la mise en œuvre d'actions de restauration

La stratégie de développement des compétences des différents acteurs pour la mise en œuvre d'actions de restauration pilotée par l'Office français de la biodiversité constitue un levier structurant du plan national de restauration de la nature. Elle s'articule autour de quatre axes stratégiques visant à :

1. structurer et promouvoir les métiers « cœur de biodiversité » et les compétences et formations liées
2. développer et diffuser une offre de formation dédiée
3. intégrer les enjeux biodiversité auprès des publics prioritaires
4. renforcer l'influence auprès des acteurs de l'accompagnement.

Des partenariats stratégiques avec Réserves naturelles de France, la Fédération des conservatoires d'espaces naturels, le Museum d'histoire naturelle et le Centre national de la fonction publique territoriale contribuent déjà à cette dynamique. Il s'agira de renforcer le thème de la restauration écologique dans les partenariats, afin de massifier le développement des compétences auprès de l'ensemble des acteurs, dans l'optique de favoriser l'émergence de projets de restauration. **La FNC et le réseau cynégétique sont tout à fait prêts à s'engager dans ce type de démarche et pas seulement dans le cadre du fond écocontribution. Ils sont eux-mêmes développés une certaine expertise en particulier sur les mares qui est partagée, en particulier dans le cadre des PRAM.**

Programme d'actions du projet LIFE ARTISAN sur les solutions fondées sur la nature :

Il nous semble intéressant de monter en interne un programme de formation/promotion des « Solutions Fondées sur la Nature » pour améliorer nos techniques de restauration. Peut-être aller jusqu'à jumeler un de nos sites en gestion avec un site démonstrateur (nous pensons à la Vendée avec le Life Palustris).

Le programme LIFE ARTISAN constitue un levier central pour la mise en œuvre opérationnelle de la restauration, notamment à travers les Solutions fondées sur la Nature (SfN) pour l'adaptation au changement climatique.

Le projet présente des atouts majeurs :

- un réseau de 10 sites démonstrateurs couvrant une diversité des milieux
- une animation régionale de proximité, essentielle pour accompagner les collectivités, et tous les porteurs de projets de par des actions de sensibilisation, des formations, du conseil et de l'accompagnement
- un dispositif complet de développement des compétences au niveau national (avec des formations, un MOOC, des ressources développées sur le sujet),
- une capacité de suivi évaluation multicritères (économiques, sociaux, techniques), intéressante pour la valorisation et l'essaimage des projets de SfN.

La poursuite du programme (avec appui éventuel d'un financement européen) après son échéance en 2027 permettra de :

- prolonger le suivi évaluation des sites démonstrateurs ARTISAN
- jumeler chaque site démonstrateur avec 1 site similaire en France ou en Europe
- poursuivre les expérimentations, avec une sélection de 5 à 10 nouveaux sites démonstrateurs
- poursuivre la sensibilisation des acteurs avec la diffusion auprès de réseaux et des filières des informations sur les SfN et des outils développés dans le cadre du projet ARTISAN, l'animation nationale et le plaidoyer en faveur des SfN en France et en Europe
- approfondir le travail de diagnostic réalisé sur les filières

Mobilisation des propriétaires privés dans la protection de la nature par le déploiement de l'outil "Obligation réelle environnementale ORE"

Les propriétaires de biens immobiliers peuvent conclure un contrat avec une collectivité publique, un établissement public ou une personne morale de droit privé agissant pour la protection de l'environnement en vue de faire naître à leur charge, ainsi qu'à la charge des propriétaires ultérieurs du bien, les obligations réelles que bon leur semble, dès lors que de telles obligations ont pour finalité le maintien, la conservation, la gestion ou la restauration d'éléments de la biodiversité ou de fonctions écologiques. Ces obligations peuvent être utilisées à des fins de compensation. La durée des obligations, les engagements réciproques et les possibilités de révision et de résiliation doivent figurer dans le contrat. La durée prévue au contrat ne peut excéder quatre-vingt-dix-neuf ans. Le développement d'ORE à haut niveau de protection sera encouragé. Il permet le développement de projets de restauration passive portés par les citoyens.

Les animation des démarches SINAC (sites naturels gérés par les acteurs cynégétiques) et TFS (Territoires de faune sauvage) se sont engagées délibérément dans ce sens en particulier pour les sites à usage agricoles ou

forestiers mais nous sommes plutôt sur des ORE de 10 ans pour ne pas décourager les propriétaires.

Développer de nouvelles Zones de protection forte garantes de la levée de pressions et préservant les fonctionnalités des milieux d'importance

C'est l'essence même de SINAC pour les sites engagés en niveau 3. Nous priorisons, les zones humides, les milieux forestiers et les milieux réouverts surtout pelouses sèches et garrigues). Nous porterons également une attention particulière au développement d'expérimentations liées à des restaurations d'écosystèmes agricoles qui pourraient être concentrées sur la préservation des prairies.

Lors de son lancement en 2021, la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées (SNAP 2030) a pour ambition de développer à horizon 2030 un réseau cohérent et résilient d'aires protégées et de zones de protection forte efficaces et pérennes sur le territoire national. Cette ambition a été réaffirmée et complétée en novembre 2023 à l'occasion de l'adoption de la Stratégie nationale pour la biodiversité 2030 (SNB), les aires protégées étant reconnues comme un des meilleurs outils pour lutter contre l'érosion de la biodiversité et les effets du changement climatique.

Afin de s'inscrire dans une trajectoire d'amélioration continue vis-à-vis des objectifs à horizon 2030, les plans d'action national et territoriaux sont en cours d'actualisation pour la période 2026-2030.

Dans ce cadre, la poursuite du développement de nouvelles ZPF garantes de la levée de pressions a été identifié comme une priorité stratégique. Cette mesure vise avant tout à préserver les fonctionnalités écologiques des milieux prioritaires, notamment sur :

- les habitats d'intérêt communautaire dégradés (HIC) ;
- les herbiers de posidonie (cible de 100 % en protection forte d'ici 2030) ;
- les récifs coralliens (cible d'au moins 50 % en protection forte d'ici 2030) ;
- les zones humides (cible de doubler la superficie en protection forte d'ici 2030) ;
- les forêts subnaturelles (publiques et privées) (cible de 100 % en protection forte d'ici 2030), en privilégiant les démarches volontaires.

Les leviers identifiés pour atteindre ces cibles sont les suivants :

- Créer (ou étendre) des outils de protection, reconnus automatiquement en protection forte (ex : réserves naturelles) ou au cas par cas (ex: sites CEN, CELRL) (cf. Art.L.110-4 CE et décret 2022-527 du 12.04.2022).

- Identifier et concrétiser des projets de zones de protection forte, en particulier au sein des parcs naturels régionaux, parcs naturels marins et parcs nationaux, en lien notamment avec les élus et acteurs territoriaux pour garantir l'adhésion locale, mais également renforcer la protection des têtes de bassin versant, en lien avec les acteurs territoriaux et les agences de l'eau.
- Mettre à disposition les résultats du croisement entre le diagnostic de Patrinat sur les zones à enjeux de restauration et les périmètres des aires protégées existantes pour identifier les lacunes et les combler.

Mettre en œuvre des mesures de réduction/suppression de pressions au sein des aires protégées avec les acteurs socio-professionnels, ainsi que des mesures de restauration active

SINAC avec expérimentation AMCEZ

A l'aide d'une analyse nationale et territoriale permettant d'identifier les pressions majeures pour les aires protégées (tourisme, surfréquentation, agriculture, pêche illégale, orpaillage, pollutions lumineuses...), il s'agira de définir et mettre en œuvre des mesures nationales à destination des filières via le plan d'action national et sur des mesures locales adaptées à chaque aire protégée via les plans d'action territoriaux.

Cette mesure vise à réduire les impacts forts sur les écosystèmes, avec un suivi-évaluation de l'efficacité des mesures de réduction. Le but est de favoriser un changement de perspective et une évolution durable des pratiques, en s'appuyant sur une approche à l'échelle des socio écosystèmes, articulant les dynamiques écologiques avec les dimensions sociales, culturelles, économiques, les usages et les représentations.

11-Appui scientifique pour identifier, évaluer et promouvoir les mesures en faveur de la restauration de la nature

Dans le cadre de l'évaluation de 6 ans de politique d'écocontribution, nous travaillons activement à la refonte de nos indicateurs via les critères SMART. Un énorme effort de bancarisation de nos données protocolées, a été consenti sur les 3 dernières années notamment avec le MNHN.

D'autre part, en ce qui concerne le suivi et l'évaluation de la restauration des écosystèmes, l'Office français de la biodiversité est précurseur dans la mise en réseau de sites expérimentaux sur l'étude des effets de la restauration (restauration hydromorphologique des cours d'eau depuis 2010, des plans d'eau depuis 2016,...), appelés sites de démonstration. Les objectifs de ces réseaux sont à la fois d'ordre scientifique : il s'agit de produire des données de suivi des opérations de restauration de qualité, bancarisées et accessibles afin d'étudier les effets des opérations de restauration sur les milieux pour être en capacité de les anticiper, mais également des objectifs plus opérationnels comme la production de retours d'expérience de qualité, l'étude des techniques de génie écologique les plus efficaces, et l'évaluation pour le gestionnaire de son projet de restauration. Ce sont des dispositifs long-terme multi-partenariaux, mobilisant une diversité de compétences et d'infrastructures importante,

qui permettent la création de communautés de travail, une montée générale en compétence des

participants, la mise en lumière de projets de restauration exemplaires. La pérennisation de ces réseaux de sites sur le long terme, ainsi que le développement de nouveaux réseaux de sites sur des milieux différents, ou des techniques ou mesures de restauration et de gestion particulières paraissent indispensables afin de produire des données de suivi de qualité, sur le long terme, ce qui est indispensable pour améliorer les connaissances et la pertinence des actions de restauration.

Les travaux sur ou l'accompagnement du développement de suivis, d'indicateurs et de dispositifs d'évaluation seront poursuivis en partenariat avec les organismes de recherche. Les travaux pourront concerner le développement ou l'amélioration de suivis ou d'indicateurs existants (ex : travaux en cours sur l'amélioration de l'outil d'évaluation des fonctions des ripisylves Ripascan...), ou le développement de nouveaux suivis/indicateurs/dispositifs d'évaluation (utilisation de nouvelles technologies - écoacoustique, ADN environnemental, télédétection, nouvelles thématiques comme des indicateurs socio-économiques, territoriaux...).

C'est typiquement le type d'opération mené au travers du programme : RADAR: exemple celui installé en amont de Paris sur les nouveaux bassins de la Seine. Etude d'impact en association avec Seine Grands lacs, la région etc... ETC. Oiseaux, insecte, chauves-souris. On peut mentionner également les balises GPS autofinancées dont les résultats sont largement partagés.

Enfin l'OFB accompagne également les expérimentations sur des techniques de génie écologique (comme le génie végétal) ou des opérations de restauration présentant des enjeux particuliers (exemple : La Sélune).

5. Contacts

Bloc Contact : Isabelle Blanc-Dalodière, chargée de mission biodiversité et politiques de la nature en référente des directions techniques et scientifiques de la FNC. 0648526218

Fédération Nationale des Chasseurs

Association agréée au titre de la Protection de l'environnement

13 rue du Général Leclerc

92136 Issy les Moulineaux cedex

<https://www.chasseurdefrance.com>

